

Débat public Aqua Domitia
Réunion de lancement
Montpellier, le 27 septembre 2011

Sommaire

PREMIERE TABLE RONDE	2
Ouverture et présentation du débat public	2
Philippe Marzolf Président de la Commission Particulière du Débat Public	
Film – Intervention de Christian Bouillé	8
Conseil régional de Languedoc-Roussillon	
Opportunité et objectifs du projet Aqua Domitia	11
Claude Allet Président du Directoire de BRL	
Débat avec le public	14
DEUXIEME TABLE RONDE	24
Enjeux de la région en termes de gestion de la ressource et gestion des besoins – Présentation des acteurs de l'eau du territoire et enseignements de la commission de concertation	24
Daniel Fauvre Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Pascal Augier Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	
Etudes des volumes prélevables et articulation avec le débat	28
Michel Deblaize Agence de l'eau	
Débat avec le public	31
TROISIEME TABLE RONDE	34
Les enjeux du projet pour l'agriculture languedocienne	34
Michel Pontier Chambre régionale d'agriculture	
La sécurisation de l'alimentation en eau potable	36
Georges Debaille Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des communes du Bas-Languedoc (SBL)	
Position relative au projet Aqua Domitia	39
Thierry Ruf Géographe à l'IRD	
Débat avec le public	41

Les échanges sont animés par Philippe Marzolf, Président de la commission particulière du débat public (CPDP), émanation de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Première table ronde

Ouverture et présentation du débat public

Philippe Marzolf

Président de la Commission Particulière du Débat Public

Philippe MARZOLF

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis Philippe Marzolf, Président de la Commission Particulière du Débat Public sur le projet Aqua Domitia. Ce soir, je suis accompagné des trois autres membres de la Commission que je vais vous présenter.

C'est la réunion de lancement de ce débat public. Voilà le programme de la soirée. Je vais vous expliquer quelles sont les modalités d'organisation, la diffusion de l'information, la participation. Ensuite, nous aurons Christian Bouillé, vice-président du Conseil régional, qui viendra nous parler du projet Aqua Domitia. Puis ce sera Claude Allet, Président du Directoire, sur les opportunités et objectifs du projet. Après, il y aura un échange avec la salle.

Ensuite, nous avons deux séries d'intervention. C'est d'abord plutôt le côté Etat, avec la DREAL et la DRAAF ainsi que l'Agence de l'eau, puis un débat avec la salle ; ce sera ensuite la place des futurs utilisateurs, l'agriculture, l'eau potable, ainsi qu'un géographe, Thierry Ruf qui viendront débattre sur l'opportunité du projet.

Et la fin de la réunion est prévue à 21 heures. Vous le voyez, chacun a des pans d'intervention précis, pour donner le plus de temps possible au public afin qu'il s'exprime.

Si l'on commence d'abord par voir d'où viennent le projet Aqua Domitia et sa saisine, il faut savoir que BRL – Bas Rhône Languedoc –, maître d'ouvrage du projet Aqua Domitia, a saisi la CNDP – Commission Nationale du Débat Public – le 29 décembre 2010. Pourquoi ? Parce que le transfert d'eau prévu entre le Rhône et le Languedoc-Roussillon est supérieur à 1 m³/s. La saisine était donc obligatoire. Par la loi de février 2002, la Commission Nationale du Débat Public est chargée de veiller à la participation du public à l'élaboration de tous les grands projets d'infrastructure et d'aménagement du territoire. Elle a décidé qu'il était nécessaire d'organiser un débat public.

Une petite précision : on a été saisi petit peu avant sur le même projet Aqua Domitia et on a autorisé BRL à faire une concertation simplement sur le maillon sud, parce qu'il y avait urgence. C'est donc Mauguio à Fabrègues, pour alimenter l'usine de potabilisation.

Sur le projet qui nous concerne, la CPDP a décidé qu'il y aurait un débat public. Elle a nommé un président et les membres. Et je vous rappelle que nous organisons le débat en toute indépendance

des acteurs et du maître d'ouvrage et en toute neutralité. La Commission particulière n'a pas d'avis à donner sur le projet. On est là pour vous permettre de vous exprimer et faire ensuite un compte rendu.

Quels sont les objectifs du débat public ?

- Informer sur le projet bien sûr, de façon complète et transparente.
- Obtenir des réponses à aux questions qui sont posées. Toutes les questions posées auront des réponses, par écrit, du maître d'ouvrage
- Donner bien sûr son avis sur l'opportunité. C'est important. Je vous rappelle que lors d'un débat public, on débat sur l'opportunité, les objectifs du projet et les principales caractéristiques, à la différence d'une concertation recommandée comme celle qu'il y a eue en juillet sur le dédoublement et le déplacement de l'A9, où c'était uniquement sur les caractéristiques. Là, on va débattre de l'opportunité du projet.

Le débat va durer quatre mois, du 15 septembre au 29 décembre. Deux mois après la fin du débat, la Commission particulière élabore un compte rendu de ce que vous avez dit, quelles ont été les expressions du public. La CNDP en tire un bilan qui sera bien sûr publié. Et c'est important, c'est après avoir eu le compte rendu que le maître d'ouvrage – BRL – doit décider des principes et des conditions de poursuite du projet. Est-ce qu'il le maintient ? Est-ce qu'il le modifie ? Maintenant la loi va même plus loin et demande au maître d'ouvrage de préciser quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour répondre aux enseignements du débat.

Les principes du débat sont très simples.

- La transparence : tout ce qui a déjà été dit sur Aqua Domitia et tout ce qu'il va être dit dans le débat public est rendu public et est accessible à tout le monde sur internet et dans nos bureaux.
- Le principe d'équivalence : toute personne concernée par le projet peut s'exprimer. Comme j'ai l'habitude de le dire, que ce soit Madame ou Monsieur Michu habitant Montpellier, que ce soit Monsieur Bourquin ou Monsieur Bouillé, Président ou vice-président de la région, tout le monde a le droit de s'exprimer. Et on est là pour les écouter.
- Il y a un argument complémentaire. C'est le principe d'argumentation. Tout le monde peut dire qu'il est pour ou contre mais il faut argumenter, dire pourquoi, et si vous êtes contre, pouvoir proposer des solutions alternatives. Nous ferons toujours attention aux arguments qui seront échangés. Ces arguments échangés resteront bien sûr dans le compte rendu.

En ce qui concerne les documents du débat, vous avez pu voir plusieurs documents à l'extérieur, juste à l'entrée de la salle.

- Le journal numéro 1 a été distribué à 7 500 exemplaires. Il y en aura 3 en tout.
- Un petit dépliant a été distribué à 80 000 exemplaires.
- Un site internet, que vous connaissez certainement, avec tous les documents utiles, les questions et les avis.
- Une lettre d'information périodique, à laquelle vous pouvez vous inscrire pour être au courant de l'actualité.

- Après vérification par la Commission particulière, le maître d'ouvrage a élaboré son dossier de 120 pages que vous avez pu voir à l'extérieur et sa synthèse de 8 pages. Je rappelle que ces documents passent également au niveau de la CNDP qui accuse réception de ces documents, comme quoi ils sont suffisamment complets pour commencer le débat.
- Toutes les études qui ont déjà été réalisées par BRL sont rendues publiques et sont sur le site de la CPDP et dans les bureaux de la CPDP.

En ce qui concerne les contributions en cours de débat, tout le monde peut bien sûr donner son avis, tout le monde peut faire une contribution écrite ou audiovisuelle. Je vous rappelle que si vous voulez être interviewé, en haut, en trois minutes maximum, vous pouvez mettre votre avis directement sur vidéo. Cette vidéo passera sur le site internet.

En ce qui concerne les cahiers d'acteurs, certaines contributions sont retenues par la Commission particulière, quand la contribution est complète, qu'elle répond bien aux questions d'opportunité, des objectifs et des caractéristiques et qu'elle est argumentée. C'est un support papier. Vous avez déjà pu en voir cinq qui ont déjà été imprimés et diffusés. C'est intéressant pour ce débat, on a des cahiers d'acteurs tout de suite, dès le début.

Bien sûr, toutes les études et tous les documents complémentaires qu'il semble nécessaire de rendre publics seront rendus publics au cours des débats.

Le site internet est conçu pour favoriser la participation au débat. Vous avez :

- L'accès aux informations ; l'accès au système questions/réponses ; des espaces de discussions thématiques, en fonction des thèmes que je vais vous présenter, mais également territoriales, en fonction des différentes réunions proposées par le maître d'ouvrage.
- La diffusion en direct de sept réunions, dont la réunion d'ouverture de ce soir. Là, on est en direct sur internet. Je ne sais pas combien de personnes sont sur internet. On aura peut-être l'information dans la soirée. Et les cinq réunions thématiques seront également diffusées en direct, ainsi que la clôture.
- Comme je vous le disais, vous pouvez vous faire interviewer.

On a choisi de ne pas mettre en boîtes aux lettres des documents comme le journal du débat. Cela coûte cher et ce n'est pas toujours très efficace. On a plutôt préféré une couverture et un dispositif publicitaires, avec 14 campagnes dans la presse écrite, la radio, la presse, le web, les réseaux sociaux, une page sur Facebook, Google, etc. On a donc un gros travail qui a été fait à ce niveau-là. Il y a également des parutions dans les journaux et magazines des collectivités ou des acteurs de la région. Cela a été fait de façon importante. On a rencontré beaucoup de gens, 80 acteurs, qui ont accepté de diffuser l'information et on les en remercie.

Comme je vous le disais, on a rencontré 80 acteurs, on a également fait une consultation sur internet, pour savoir quelles étaient, selon ces personnes, les questions que le projet posait, quels étaient les différents thèmes sur lesquels il fallait débattre.

De ces rencontres et consultations sur internet, il est ressorti quatre grandes questions.

- Quels sont les besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis par le projet, une grande partie du Languedoc-Roussillon ?
- Le projet apporte-t-il une réponse adaptée à ces besoins ?
- Si oui, à quelles conditions peut-on apporter une réponse aux besoins ?
- Si non, quelles sont les autres solutions à développer ou à retenir, s'il y en a besoin ?

Il y a 13 réunions publiques : 1 réunion d'ouverture, 5 réunions thématiques, 6 réunions territoriales avec les différents maillons et 1 réunion de clôture. C'est donc dans 11 villes de la région, de 18 heures à 21 heures, soit 3 heures de réunion publique.

La réunion d'ouverture se tient donc aujourd'hui. C'est la stratégie régionale de l'eau et le projet Aqua Domitia, les expressions des premières positions des acteurs dans ce domaine.

La première réunion thématique a été structurée en fonction des thématiques que nous avons co-élaborées avec les acteurs du territoire et avec la consultation sur internet. C'est : le projet Aqua Domitia est-il un outil d'aménagement du territoire qui va répondre aux besoins liés à la croissance démographique –plus de 1 600 nouveaux habitants arrivent dans la région par mois –, à l'économie et au développement touristique ?

- Les différents usages : eau potable, arrosage des espaces verts collectifs, etc.
- Les besoins en eau brute pour le développement industriel, s'il y a besoin, par exemple pour l'industrie ou le tourisme, le développement économique.

Elle sera à Agde.

Pour la deuxième réunion thématique, on reviendra le 13 octobre à Montpellier sur la question suivante : quelle incidence aurait le projet sur le prix de l'eau et la gestion, la gouvernance de l'eau ? C'est une question importante et qui sera certainement au cœur du débat.

- On parlera des coûts des travaux et de comment ils seront financés, des partenariats, de la conduite principale et des réseaux secondaires.
- Le prix de l'eau brute et de l'eau potable qui en découlera après les travaux.
- On parlera également des forages, de leur coût et de leur exploitation. Il y en a beaucoup dans la région. Il s'agit de savoir ce qu'il faudra faire
- La gouvernance et l'organisation de la gestion de l'eau dans la région. Est-ce qu'elle est satisfaisante ? Comment pourrait-on améliorer s'il y a besoin ?
- La gouvernance du projet à la suite du débat.

La troisième réunion thématique sera également à Montpellier, le 18 octobre.

- L'eau du Rhône est-elle une ressource suffisante, pérenne et de qualité ? On a vu beaucoup d'articles sur cette question-là. On essaiera de faire le point sur l'état de l'art à ce niveau-là.
- Est-ce que le projet Aqua Domitia permet au territoire de s'adapter au changement climatique qui est annoncé ? Il y a eu des études importantes qui sont sorties.

- Le projet Aqua Domitia contribue-t-il au maintien du bon état des milieux aquatiques ?

A chaque fois, il y aura bien sûr des experts, des acteurs qui viendront intervenir pour faire le tour des arguments et débattre avec la salle.

La quatrième réunion thématique porte sur : quelles autres solutions peut-on envisager si Aqua Domitia ne se fait pas ?

- les ressources connues, avec les barrages, les forages ;
- les ressources potentielles en eau profonde, les retenues collinaires ;
- les économies d'eau et les autres ressources : une baisse des consommations, la récupération des eaux pluviales, la diminution des pertes sur le réseau, le dessalement de l'eau de mer. On fera le tour de toutes les autres solutions alternatives qui ont été étudiées par BRL ou qui ont été réfléchies par d'autres.

La cinquième réunion thématique est : est-ce que le projet Aqua Domitia répond aux besoins agricoles ? Faut-il irriguer la vigne languedocienne ?

- Quels sont les besoins en eau actuels et à venir pour l'agriculture ?
- Quelle est la perspective de diversification des cultures : fruits, maraîchage.
- Et bien sûr une grosse partie sur l'irrigation de la vigne

Après ces cinq réunions, on aura les premiers éléments pour voir quels sont les différents arguments en fonction des thématiques. Après, on présentera ces arguments dans 6 réunions territoriales qui correspondent aux 5 maillons proposés par BRL pour le projet Aqua Domitia, plus une réunion à Perpignan à la demande des acteurs. Même si le projet ne va pas jusqu'à Perpignan, il est nécessaire d'aller re-questionner la population de Perpignan pour savoir s'ils en veulent ou s'ils n'en veulent pas. Vous le voyez : 15 novembre, le 17 novembre, le 24 novembre, etc., on a essayé de faire des réunions dans toutes les villes, dans toutes les parties de la région.

La réunion de clôture sera à Narbonne. De Montpellier à Narbonne, on aura fait le tour de la région. Ce sera le 15 décembre. On tirera les premiers enseignements de ce débat. La Commission commencera à élaborer son compte rendu. On demandera bien sûr à BRL et aux acteurs de dire quels enseignements ils tirent du débat, pour une décision future.

On a fait des actions particulières, spécifiques, auprès des jeunes, auprès des étudiants. Je remercie d'ailleurs les étudiants qui sont ici. En fin de compte, dans le débat public, on débat souvent de l'opportunité de projets qui mettent des années avant de sortir de terre, et on essaie toujours de mobiliser les jeunes qui vont être de futurs usagers et utilisateurs du projet. Là, il y a eu des réponses. On a eu une collaboration avec les étudiants de l'université Montpellier II et avec les lycées 21, grâce à la région. Les lycées 21 sont les lycées qui ont engagé une démarche d'Agenda 21 c'est-à-dire une démarche d'action pour le développement durable. Là, ils vont donc organiser un débat au sein de l'université, faire une proposition du débat au programme pédagogique des lycéens. On espère que l'on aura des contributions des étudiants et des jeunes sur ce qu'ils pensent de ce projet à long terme.

Il y a également une autre action particulière, un atelier d'experts hydrogéologues. Au cours de nos différentes rencontres, on s'est aperçu qu'il y avait toujours des questions sur le fait que l'on connaisse bien les ressources en eau de la région.

On s'est donc dit : autant réunir un panel d'experts qui sont dans la région, pour leur demander :

- Quelles sont les études effectuées sur les ressources en eau de surface et souterraines ? Il s'agit de faire un petit peu le point. Beaucoup d'acteurs travaillent sur ces questions-là.
- Cet état des connaissances est-il suffisant ?
- Dans le cas contraire, est-ce qu'il y aurait des études complémentaires à faire et qui pourraient être faites, que le projet Aqua Domitia se fasse ou ne se fasse pas, pour avoir une connaissance suffisante de ces ressources ?

Les conclusions de cet atelier seront rendues publiques dans les réunions publiques, pour pouvoir s'expliquer sur les connaissances.

Voilà, globalement, la présentation des modalités d'organisation du débat, avec les questions. Je vous rappelle que tout est ouvert. On structure le débat pour démarrer la discussion et le débat, après, bien sûr, toute personne peut poser des questions sur un autre thème.

Est-ce que vous avez des questions, des réactions sur ces principes d'organisation du débat, avant que je ne passe la parole au maître d'ouvrage ? Ou est-ce que j'ai été très clair et que vous en êtes satisfaits ?

Vous levez bien la main. Vous vous levez. L'hôtesse vient. Vous vous présentez et vous posez votre question.

Yves SUZINEAU – UFC-Que choisir

Je voudrais savoir pourquoi le maillon de Fabrègues a été écarté du débat public.

Philippe MARZOLF

C'est ce que je vous ai dit, la CNDP a été saisie sur le projet Aqua Domitia, il y a deux ans. On a répondu à BRL qu'il n'était pas possible d'organiser un débat public parce qu'il n'y avait pas assez de connaissances et que les études n'étaient pas complètes. Les SAGE n'avaient pas fait tout leur travail, on ne pouvait donc pas organiser un débat sur l'ensemble du projet. BRL nous a demandé s'ils pouvaient simplement faire une concertation sur le maillon sud parce qu'il y avait plus d'urgence, pour sécuriser l'alimentation en eau potable. C'est pour cela que BRL a fait une concertation sur le maillon sud. Maintenant, après avoir fait les études, BRL nous a ressaisi sur le reste, de Fabrègues à (*inaudible*).

Yves SUZINEAU – UFC-Que choisir

Pourquoi était-ce plus urgent ?

Philippe MARZOLF

Je laisserai la parole à BRL pour répondre. Il y avait un besoin de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de tout le littoral jusqu'à Agde. C'est ce qui nous a été répondu.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les modalités, sur l'organisation ?

Maintenant, je vous propose d'écouter la région. Christian Bouillé est le vice-président de la région en charge de ces questions. Claude Allet est le directeur général de BRL. Ils vont nous présenter le projet et les enjeux, la stratégie de la région. Il y a aussi un film qui arrive. Vous l'avez vu sur le programme, il y a 15 minutes au début et 15 minutes après. Quand vous voulez lancer le film, vous faites un signe à la régie.

Film – Intervention de Christian Bouillé

Région Languedoc-Roussillon

Christian BOUILLÉ – Région Languedoc-Roussillon

Nous allons suivre le programme prévu. Il y a la projection d'un film qui en dit beaucoup plus long qu'un discours. A partir de là, je vous présenterai rapidement et brièvement la politique de l'eau dans la région Languedoc-Roussillon. C'est mon collègue Claude Allet qui parlera du Bas Rhône Languedoc. C'est un partenaire de choix.

En route pour le film, s'il vous plaît.

Un document vidéo est projeté.

Christian BOUILLÉ – Région Languedoc-Roussillon

Je viens de visionner une nouvelle fois ce film qui est tout à fait remarquable et qui pose concrètement la problématique de l'eau, dont on sait qu'elle est indispensable à la vie. Les responsables politiques que nous sommes à la région se doivent de la protéger et de la gérer dans l'intérêt de chacun, en intégrant les besoins d'aujourd'hui – c'est important – mais aussi ceux de demain. C'est cela, l'objectif.

Je voudrais bien sûr présenter rapidement la politique de l'eau au Conseil général, pour ne pas prendre trop de temps. Mais il est quand même bon de se souvenir, une fois qu'on l'a entendu, qu'il y a plusieurs points qui concourent à cette politique. Je voudrais en dire un mot, par exemple la démarche Aqua 2020, ensuite la politique globale de l'eau conduite par la région, enfin le projet Aqua Domitia et la nécessité d'un débat public. Voilà la trame d'un petit texte qui ne sera pas trop long.

En ce qui concerne la démarche Aqua 2020, quand Georges Frêche a conquis la région en 2004, il a lancé une politique de l'eau très volontariste et très efficace. Cette politique a été reprise et prolongée aujourd'hui par Christian Bourquin. L'objectif de cette politique était simplement de

réglé les problèmes, le premier consistant à fournir de l'eau potable en qualité et en quantité suffisantes à l'ensemble de la population qui sera augmentée de 700 000 unités supplémentaires en 2030. Il sera donc trop tard en 2030. C'est maintenant qu'il faut réfléchir. La deuxième était de lutter contre les inondations. C'est ce que l'on fait au quotidien. Je ne vais pas développer, ce n'est pas le sujet, mais cela fait partie de la politique. La troisième est l'Aqua Domitia, ce tuyau que l'on présente et qui va de Fourques ou en tout cas de Mauguio jusque dans l'Aude. Il va bien sûr apporter de l'eau. Mais ce tuyau est la colonne vertébrale d'un dispositif sur lequel se brancheront des réseaux secondaires. Ce n'est pas si simple que cela. Naturellement, pour comprendre un petit peu les besoins, on a fait des études prospectives sur les potentialités. On s'est rendu compte qu'il y avait un déséquilibre important entre les besoins avérés et les ressources locales à court terme. C'est fondamental. Nous ne sommes pas dans une logique de l'offre où on a de l'eau en quantité incommensurable, mais on doit s'adapter aux besoins. C'est donc une situation tout à fait différente. C'est donc sur la base d'Aqua 2020 que nous avons signé un accord-cadre avec l'Agence de l'eau ici présente, l'Etat et aussi les départements très impliqués dans la démarche, en particulier ceux de l'Aude et de l'Hérault.

En deuxième point, je voudrais insister sur la politique globale de l'eau que nous menons. La politique que nous menons est simple.

Il faut d'abord savoir que la gestion globale et concertée de l'eau à l'échelle du bassin-versant se fait sur cette structure-là, ce que l'on appelle les SAGE. Aujourd'hui, il y en a 20. J'ai pris mon bâton de pèlerin, je les ai rencontrés les uns après les autres, puisque cela fait partie de ma délégation. Il y a une organisation, une structuration particulièrement efficace et bien répartie.

Ensuite, il y a bien sûr les économies d'eau que l'on veut faire. Il ne faudrait pas penser que si l'on fait arriver de l'eau brute avec le tuyau Aqua Domitia, tout sera réglé. Pas du tout. On a toute une palette d'outils, dont Aqua Domitia n'est qu'un élément, qui va permettre de répondre aux besoins. En particulier en 2007, nous avons lancé un projet avec l'Agence de l'eau. On a aidé 69 projets, pour 2 millions d'euros. Je ne vais pas reprendre les chiffres pour tout, mais vous avez vu le prix d'Aqua Domitia, on pourra répondre aux questions s'il y en a au cours de la discussion.

Ensuite, on se doit de protéger la qualité des ressources en agissant contre les pollutions, la qualité des milieux, la préservation des zones humides. A cet effet, nous avons mobilisé plus de 300 000 euros. Depuis 2007, nous intervenons pour aider les plans communaux de lutte contre les pesticides. On le fait d'une manière complémentaire. Voilà, ici aussi, un terme qu'il faut avoir en mémoire. C'est d'une manière complémentaire aux trois premiers paramètres que je viens de décrire que nous intervenons.

Enfin, il y a un élément important que vous devez aussi connaître. En 2008, la région s'est substituée à l'Etat qui était le responsable de Bas Rhône Languedoc. On est donc maintenant dans une situation où l'on a des atouts pour faire véritablement la politique que je viens de vous présenter. On a donc la maîtrise de l'eau brute. Evidemment, il ne faut pas confondre l'eau brute et l'eau potable, mais on peut passer de l'une à l'autre si c'est nécessaire.

Une idée de l'importance d'Aqua Domitia que nous allons voir : en 2030, il faudrait à peu près 80 millions de mètres cubes ; avec Aqua Domitia, on en apportera 20 c'est-à-dire à peine un quart. Cela veut dire qu'il faudra d'autres pistes et faire des économies. Il y a les retenues collinaires, les barrages, etc. Bref, il y a toute une politique qui montre que nous savons comment procéder pour répondre aux besoins.

Je veux bien sûr aussi rappeler les risques encourus auxquels Aqua Domitia doit apporter une réponse. Quand il y a des coupures d'eau prolongées, en cas d'incident de la ressource ou quand il y a une pollution, Aqua Domitia sera bien sûr une réponse, avec l'eau qui va être acheminée. Mais ce ne sera pas une réponse qui s'appliquera partout. Je vous ai dit que les volumes prélevés doivent tenir compte du fait que l'aménagement doit être durable. On ne va donc pas vider le Rhône, ce qui ne serait pas facile. On va prélever, dans le Rhône, à peu près 1 % du débit à l'étiage, ce qui n'est pas significatif. C'est négligeable. Par contre, en l'utilisant pendant très longtemps, on pourra redonner une autre allure au Languedoc-Roussillon. Naturellement, s'il y a des restrictions sévères d'utilisation de l'eau, en cas de sécheresse... Vous le savez tous. Rappelez-vous 2003. La sécheresse est de plus en plus fréquente, de plus en plus meurtrière. Et même maintenant, cet été, en Lozère, le Président Bourquin a fait au moins sept ou huit voyages pour aller porter la bonne parole et des solutions aux Lozériens qui crevaient dans leur propre territoire.

Il y a des conflits d'usage. Vous savez que quand on peut avoir de l'eau à un endroit, on peut avoir des conflits parce que quand il en manque, on essaie d'en piquer aux voisins.

Je me rappelle avoir vu la gestion globale de l'eau au Chili. Elle se fait par des privés : ceux qui ont de l'argent peuvent avoir de l'eau, les autres doivent se débrouiller. Cela est un exemple et on peut les multiplier. N'oublions qu'il y a 7 milliards d'individus sur la planète et que 1 milliard d'entre eux n'ont pratiquement pas accès à l'eau potable. C'est donc un problème qui dépasse Montpellier, le Languedoc-Roussillon, la nation. C'est mondial. Nous avons assez à faire avec ce que nous avons.

Il y a le déclin accéléré de l'agriculture régionale. On verra que la viticulture et l'agriculture, qui peuvent être dopées par une irrigation intelligente, risquent de disparaître. Par exemple, en ce qui concerne la viticulture, il y a 80 % du vignoble qui disparaîtrait si l'on ne fait pas quelque chose.

Tout cela, ce sont des problèmes que l'on peut discuter et qui sont importants.

Je vais terminer sur la nécessité d'un grand débat public. Du fait de sa dimension et de son caractère trans-bassin, ce projet a été soumis à la Commission Nationale du Débat Public qui a décidé de lancer ce débat. C'est la véritable démocratie participative. On demande l'opinion des gens qui sont le Languedoc-Roussillon, qui ont besoin d'eau, qui n'arrivent pas toujours à trouver des solutions. Ils vont nous dire ce qu'ils en pensent. Je dis cela parce que l'on pouvait nous accuser de penser que tout est réglé et que l'on fait cela pour rien. C'est faux. C'est entièrement faux. On tient compte des opinions. Les résultats de ce débat nous seront communiqués d'une manière objective et nous amèneront à prendre une décision. Nous souhaitons que cette concertation soit riche, transparente et fructueuse. Voilà, aujourd'hui, l'objet de ce débat.

Ce n'est pas en quelques minutes que l'on présente la politique de l'eau de la région mais comme on est contraint par un temps limité, je tenais quand même à vous dire cela et pourquoi on s'occupe de cela. L'eau, c'est la vie. C'est Saint-Exupéry qui, parlant de l'eau, disait : tu n'as ni couleur, ni odeur, ni saveur, *« on ne peut pas te définir (...). Tu n'es pas nécessaire à la vie tu es la vie. »* Quand on fait de la politique, il faut bien sûr s'occuper de la vie de ses concitoyens. C'est ce que nous faisons dans le domaine de l'eau. Merci.

Philippe MARZOLF

Merci Monsieur Bouillé. Merci d'avoir accepté la contrainte de temps. Il y a eu quatre ou cinq minutes de film et cela fait presque quinze minutes, c'est parfait. On va voir si Monsieur Allet est aussi fort en 10 minutes.

Monsieur Allet, présentez-nous maintenant concrètement le projet Aqua Domitia.

Opportunité et objectifs du projet Aqua Domitia

Claude Allet
Directeur de BRL

Claude ALLET – BRL

Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Vous avez vu le film tout à l'heure, je vais vous raconter l'histoire. Quand j'ai présenté ce film pour la première fois à un ami, savez-vous quelle a été sa réaction ? Sa réaction a été : formidable, si je comprends bien, le projet Aqua Domitia va résoudre tous les problèmes d'eau de la région Languedoc-Roussillon. C'est là que je me suis rendu compte que l'on ne s'était pas bien compris. Le projet Aqua Domitia ne va pas résoudre tous les problèmes d'eau du Languedoc-Roussillon.

Pour éclairer cette première question, on va revenir sur de petits-chiffres globaux. Christian Bouillé a plusieurs fois fait référence à la démarche Aqua 2020, sur les chiffres d'Aqua 2020, sur les besoins et sur les ressources. C'est un aspect et cela permet de relativiser les choses.

En ce qui concerne la première diapo, la démarche Aqua 2020 a été faite en 2005 sur une simulation, une analyse des besoins à l'horizon 2020. Dans les dossiers que vous avez, on cite les chiffres d'Aqua 2020 mais on se réfère aussi à un horizon 2030. C'est pour cela qu'il peut y avoir quelques décalages. Là, ce sont les chiffres qui ont été publiés et qui sont à votre disposition, sur le territoire régional. Comment estime-t-on les besoins ? A l'époque, ils avaient été estimés à 70 millions de mètres cubes.

La première chose, c'est la démographie. Toutes choses égales par ailleurs c'est-à-dire sans modification des comportements individuels des uns et des autres, en consommant chacun le même nombre de litres par jour, il faudrait avoir 60 millions de mètres cubes de plus par an disponibles. Le deuxième besoin concerne la substitution.

Je pense que Michel Deblaize en parlera tout à l'heure, on prélève aujourd'hui trop sur un certain nombre de nappes souterraines ou de nappes superficielles. Il va falloir réduire les prélèvements et donc apporter une ressource de substitution. Aujourd'hui, la directive cadre européenne nous invite, peut-être plus fortement que dans le passé, à réduire ces prélèvements.

Enfin, il y a l'agriculture. On avait fait un chiffre assez pessimiste à l'époque. On verra tout à l'heure qu'aujourd'hui, on a un chiffre plus optimiste. Pourquoi ? Les choses changent. En quelques années, dans la région, on constatait une réduction des consommations d'eau de

l'agriculture, depuis une vingtaine d'années. Il y avait une réduction, il y avait de l'arrachage, il y avait des jachères, il y avait une agriculture en difficulté. On voit aujourd'hui que ce qu'il peut se passer à l'avenir va dans un sens un peu différent. D'abord, les problématiques de sécurité alimentaire se posent de plus en plus à l'échelle mondiale. Il n'y a que 10 % des terres arables qui sont irriguées. C'est à peu près le même ratio en Languedoc-Roussillon. Il faudra protéger ces terres. Le deuxième élément est le changement climatique qui va accroître le besoin d'irrigation à certaines périodes, avec des températures plus élevées. Mais on va quand même rester sur 5 millions de mètres cubes parce que l'on sait que tous les dispositifs d'irrigation agricole vont faire, comme pour l'eau potable, des efforts importants de réduction des consommations et d'optimisation des systèmes.

Face à ces besoins, quelles étaient les réponses envisagées dans Aqua 2020 ?

La première chose concerne les économies d'eau. La première des réponses aux besoins du Languedoc-Roussillon, ce sont les économies d'eau. C'est à travers deux volets. Il y a la réduction des fuites. On y reviendra. On avait estimé pouvoir atteindre une trentaine de millions de mètres cubes par réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable. Le deuxième élément est le changement des comportements des uns et des autres. C'est donc la réduction du nombre de litres par jour consommé par chacun d'entre nous.

La deuxième solution concerne les autres ressources, que ce soit l'optimisation de la gestion des barrages, que ce soit la recherche de nouvelles potentialités dans les karsts, que ce soit la réutilisation des eaux usées ou d'autres éléments de ce type-là.

La troisième solution est Aqua Domitia, qui ne représente qu'une quinzaine de millions de mètres cubes par an, en moyenne. Aqua Domitia n'est donc pas la solution pour répondre à tous les problèmes d'eau dans la région Languedoc-Roussillon. C'est un élément de réponse qui apporte, par ailleurs, d'autres qualités. On va le voir. La première des réponses n'est donc pas une solution alternative, ce sont les économies. Aqua Domitia a d'autres qualités que l'on va voir, parce que cela amène aussi des ressources là où il n'y en a pas. Là, on raisonne en chiffres globaux mais l'eau n'est pas répartie de manière équitable et uniforme sur le territoire.

C'était donc la première réaction que l'on peut avoir en regardant ce film ou en prenant en compte les dossiers qui vous ont été remis.

La deuxième réaction que j'ai entendue, c'est : Aqua Domitia, c'est cher.

On l'a dit dans le film. 140 millions d'euros, ce n'est pas rien, et le Président Marzolf de rajouter systématiquement quand on a fait les premières réunions : et 140 millions d'euros de réseau secondaire pour desservir, aller de ce réseau principal jusqu'à chacun des clients. Il a raison. Total : 280 millions d'euros. C'est vrai que c'est une somme. C'est important. Mais c'est cher, par rapport à quoi ? Je vous propose de comparer cela, par exemple, au prix des économies d'eau qu'il va falloir faire. C'est la diapo suivante.

Les chiffres sont toujours tirés d'Aqua 2020, document à votre disposition. Ils montraient que si l'on se donnait pour objectif – c'est l'engagement qu'ont pris les six collectivités, les cinq départements et la région, en matière d'économie d'eau – d'avoir une performance avec moins de 30 % de fuite sur quatre départements et moins de 25 % de fuite sur le département de l'Hérault, il faudrait dépenser autour de 600 millions d'euros dans les 15 ans à venir, pour 33 millions de mètres

cubes d'économie envisagés. Aqua Domitia, c'est 280 millions d'eau pour 15 mètres cubes de ressource nouvelle produite. On fait la division entre les deux, sachant que de tels investissements pour des réductions de fuite sont des investissements supplémentaires, par rapport aux efforts faits aujourd'hui par chacun des gestionnaires pour renouveler les réseaux. On fait la division sur 50 ans. Cela fait 37 centimes d'euro. C'est un peu le hasard du calcul mais cela montre que les chiffres sont cohérents. C'est 37 centimes d'euro par mètre cube produit pour Aqua Domitia. On est donc dans une solution complémentaire qui est tout à fait dans le même ordre de coût que les économies d'eau, qui sont de toute façon la première solution qui va s'imposer à tous les gestionnaires sur l'ensemble du territoire régional.

Je finirai par rappeler ce que Christian Bouillé a déjà dit lors de son exposé. Le slogan d'Aqua Domitia est : « une deuxième ressource pour aujourd'hui et pour demain ». « Deuxième ressource », cela veut dire que l'on utilise d'abord les ressources locales. On amène une deuxième ressource sur un territoire. Pourquoi une deuxième ressource ?

Pour aujourd'hui, d'ores et déjà, un certain nombre de collectivités, notamment des agglomérations en ont éprouvé la nécessité... On l'a vu fin 2010 à Nîmes, par exemple. Une casse sur les principaux adducteurs : plus de ressource. Soit on vit sur les réservoirs et il n'y a plus d'eau pendant pas mal d'heures, voire de journées, pour la population ; soit il y a une solution de secours pour limiter les coupures ou les pertes de pression.

C'est une deuxième ressource aussi parce que l'on sait que dans un certain nombre d'endroits, il va falloir réduire les prélèvements. C'est aussi une des raisons de l'urgence du maillon sud. Monsieur Debaille en parlera tout à l'heure. Il y a des besoins qu'il faut satisfaire et il faut aussi réduire les prélèvements sur un certain nombre de sources.

Et pour demain ? Pourquoi a-t-on besoin d'une deuxième ressource pour demain ?

Il y a la croissance démographique. Cela a été dit. On le verra dans les principaux débats à venir. Certains disent que c'est le projet qui va engendrer la croissance démographique. Le projet Aqua Domitia est au service des politiques d'aménagement du territoire voulu par les collectivités locales. Ce n'est pas lui qui crée l'aménagement du territoire. La démographie, c'est très important. Est-ce que l'on peut accueillir encore des habitants sans accroître la pression sur l'environnement ?

Le deuxième élément est le changement climatique. On l'avait vu au moment de la démarche Aqua 2020 mais de manière moins précise. Cela a été dit dans le film, on sait que l'on va avoir des difficultés sur un certain nombre de ressources. Il va falloir réduire les prélèvements sur un certain nombre de ressources, à certaines périodes. Si l'on n'a pas une deuxième ressource pour compenser, si l'effort d'économie d'eau n'est pas suffisant, on aura du mal.

Le troisième élément est l'agriculture. Pendant longtemps, on avait un regard plutôt pessimiste sur l'agriculture. Je vous ai dit tout à l'heure qu'aujourd'hui, les regards changent. Tout à l'heure, Michel Pontier en parlera bien plus savamment que moi, Pascal Augier également. Ce sont des enjeux extrêmement importants dans cette région. Dans cette région, on peut avoir la chance d'avoir une agriculture qui est sécurisée sur ses ressources en eau, pour avoir une agriculture compétitive, pour tout type d'agriculture. On parlera certainement de la vigne dans le débat, mais il y a d'autres productions qui sont aussi envisageables dans l'avenir. Cela doit être un facteur de compétitivité, d'emploi et d'agriculture de proximité pour l'avenir.

Il y a donc des enjeux pour aujourd'hui et pour demain. Vous allez me dire : le projet est fait pour aujourd'hui et pour demain, mais pour quand ? Quand faut-il faire le projet ? Vous avez compris dans le film qu'au lieu d'être un projet, c'est un programme. Je prends l'image du schéma directeur TGV : on a un grand schéma directeur mais tout ne se fait pas en même temps. Aqua Domitia est un programme. Cela se fera maillon par maillon, en fonction des concertations, comme Christian Bouillé l'a dit tout à l'heure, territoire par territoire. Il n'y a pas de calendrier précis, défini pour chacun des maillons. Ce sera avec les acteurs. Ce débat public a aussi pour but, pour nous, de mieux comprendre les attentes, vos attentes, les besoins et de savoir à quel moment il sera nécessaire de lancer le projet. Pour BRL, il est hors de question de lancer un maillon si l'on n'a pas une concertation, si l'on n'a pas signé des conventions avec l'ensemble des partenaires, pour que le projet soit vraiment utilisé pour le territoire. Ce débat nous convient donc très bien, pour renforcer l'écoute que l'on a déjà démarrée depuis quelques mois sur le projet.

Merci.

Philippe MARZOLF

Merci Messieurs pour ces premières explications et pour avoir accepté le temps.

Débat avec le public

Philippe MARZOLF

On a prévu une vingtaine de minutes dans le programme pour des premières questions de la salle, par rapport au projet et par rapport à nos intervenants. Si vous voulez commencez ?

Vous pouvez peut-être déjà répondre à la première question que l'on a eue. Pourquoi avez-vous décidé que le maillon sud était plus urgent que les autres ?

Claude ALLET – BRL

Il y avait deux choses. Je pense que Monsieur Debaille en parlera tout à l'heure. Il y avait aussi un élément d'ordre juridique. La saisine de la Commission du débat public est nécessaire quand on fait un transfert inter-bassins de plus de 1 m³/s. L'eau du Rhône était déjà largement présente sur l'agglomération de Montpellier. C'était un prolongement de 16 kilomètres alors que nous avons déjà un certain nombre de points de livraison de l'eau du Rhône sur l'agglomération de Montpellier. Ensuite, il y avait une urgence. Le syndicat du Bas-Languedoc a été mono-ressource. Il dépendait essentiellement de la ressource du fleuve Hérault, avec des difficultés sur certains autres forages. C'est un secteur, tout l'ouest et la côte à l'ouest de Montpellier, extrêmement sensible : croissance démographique, besoin touristique. Il était extrêmement important de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de ce secteur-là, sachant que tout le monde savait qu'*a priori*, le syndicat n'aurait pas l'autorisation d'accroître ses prélèvements dans la nappe alluviale du fleuve Hérault.

Philippe MARZOLF

Merci pour ces éléments. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres interventions ?

Thierry RUF – IRD

Bonjour. Je voudrais un éclaircissement de la part de Monsieur Bouillé ou de la commission. On a entendu que le débat a été demandé par BRL à la Commission nationale pour respecter la loi du mètre cube par seconde de transfert inter-bassins. Et on a entendu que vous avez dit le contraire, que c'était la commission qui demandait le débat. En fait qui est l'initiateur de ce processus ? Et comment la région se situe-t-elle ? Au fond, il y a trois acteurs : la région, BRL et la Commission. Est-ce qu'il y a un éclaircissement sur cette procédure ?

Philippe MARZOLF

Je vais vous parler du point de vue de la commission nationale. La loi du 27 février 2002, avec un décret d'octobre 2002, oblige tout maître d'ouvrage public ou privé, du moment qu'il répond à des critères financiers et techniques – là c'est supérieur à $1 \text{ m}^3/\text{s}$ –, de saisir la CNDP à un moment donné dans l'élaboration de son projet. Après, c'est la CNDP, qui est une autorité administrative indépendante, qui décide en toute indépendance s'il faut organiser un débat public ou une concertation. La plupart du temps, depuis plus de dix ans que l'on organise des débats publics, la jurisprudence est : quand l'opportunité du projet et ses grands objectifs n'ont pas été, à notre sens, assez débattus avec le grand public, on décide qu'il faut un débat public. Quand l'opportunité et les objectifs ont déjà été débattus ou ont déjà été décidés comme par rapport à l'A9 où il y a eu l'enquête publique de 2005 et où il y a eu la DUP – Déclaration d'Utilité Publique –, pour nous, cela a donc été décidé. A ce moment-là, on décide d'une concertation recommandée sur le territoire, non plus sur les caractéristiques mais sur les impacts.

Après, je laisserai répondre la région et BRL.

Thierry RUF – IRD

Cela veut donc bien dire que le projet Aqua 2020 n'était pas satisfaisant en termes de débat public. Il était un éclairage mais pas suffisamment ouvert. C'est bien cela ?

Philippe MARZOLF

La CNDP n'a jamais été saisie sur Aqua 2020. C'était plutôt un débat plus général sur les perspectives et les aménagements en général. Là, nous sommes saisis. C'est le décret d'octobre 2002 qui parle de projets concrets. Dans tout transfert d'eau supérieur à $1 \text{ m}^3/\text{s}$, il doit y avoir une saisine de la CNDP. Après, c'est la CNDP qui décide s'il faut un débat public ou pas. Je vous laisserai répondre sur les relations entre le maître d'ouvrage BRL et la région.

Christian BOUILLÉ – Région Languedoc-Roussillon

En 2007 et en 2008, on avait fait des réunions préparatoires. Etant donné l'importance de ce dossier en volume – tout à l'heure, Monsieur Allet l'a précisé –, on savait que l'on serait amené à faire un débat public. En deuxième point, BRL est quand même un partenaire privilégié avec lequel on a toujours travaillé et on avait déjà décidé d'aller dans cette direction. Les choses ont évolué. Aujourd'hui, il a été saisi par la Commission Nationale du Débat Public et les choses avancent normalement. Mais cela ne pouvait pas se faire. Tout n'a démarré qu'en 2004-2005, quand Georges Frêche est arrivé. On s'est vite retrouvé en 2006-2007, et aujourd'hui en 2011. Les choses avancent.

Philippe MARZOLF

Qui décidera *in fine* ? Est-ce que c'est BRL qui prendra la décision de continuer ? Est-ce que c'est la région qui prendra la décision ? C'est pour éclairer.

Christian BOUILLÉ – Région Languedoc-Roussillon

On a demandé à revoir les statuts de BRL. Dans l'affaire de BRL, il y a 75 % de public et 25 % de privé. La région a 32 et quelques pour cent de parts. Et elle a des représentants au conseil de surveillance. Ce n'était quand même pas honnête, cela. On a donc fait une demande qui a été acceptée le 1^{er} septembre 2011, au dernier conseil régional. Les choses vont se régler normalement. On aura une représentativité et une représentation beaucoup plus importantes. Quant à BRL, je ne peux pas répondre pour eux. Ils ont une maîtrise mondiale dans le domaine de l'eau, mais ils ont aussi beaucoup d'autres cordes à leur arc. Cette révision et cette mise en place des statuts me paraissent donc tout à fait pertinentes. D'ailleurs, cela ne pose aucun problème. Monsieur Allet peut le confirmer.

Philippe MARZOLF

Vous ne répondez pas tout à fait à la question. Il y a le 29 décembre, deux mois plus tard le compte rendu et le bilan, et trois mois plus tard le maître d'ouvrage doit décider. Est-ce que c'est le conseil d'administration de BRL qui décidera ? Est-ce qu'il y aura une délibération de la région avant ?

Christian BOUILLÉ – Région Languedoc-Roussillon

C'est la région qui décidera, selon le principe bien connu et que vous connaissez : c'est celui qui paie qui décide.

Philippe MARZOLF

C'est donc tous les citoyens qui vont décider, puisque c'est eux qui vont payer à la fin.

Claude ALLET – BRL

J'ai juste un petit complément, puisque l'on fait un peu d'instruction civique. Il y a deux niveaux de décision. Effectivement, c'est le concédant, la région, qui décide si l'on fait, si l'on ne fait pas, si l'on fait cette partie, si l'on ne fait pas cette partie, à telles conditions, etc. C'est le concédant qui décide de lancer. Ensuite, le concessionnaire travaille avec son concédant pour voir dans quelles conditions techniques et économiques il accepte d'être maître d'ouvrage délégué de l'opération. On parle beaucoup d'un projet. J'insiste : ce n'est pas un projet, c'est un programme. Il n'y aura pas une décision, il n'y aura que des décisions par morceau de territoire.

Philippe MARZOLF

Trois mois après les comptes rendus, il faudra bien prendre une décision de principe.

Une autre question ?

Jean-Claude FAVIER –Eau Secours 34

Oui, c'est la région qui décidera. La région est minoritaire. Comment 30 % des pouvoirs peuvent-ils décider pour 100 % ?

J'ai une autre question qui a trait à l'intervention du Président du directoire de BRL. Il nous a dit que si l'on réparait toutes les fuites qu'il y avait sur le réseau et si l'on construisait Aqua Domitia, le prix de revient de l'eau serait identique, en oubliant une chose. Dans le projet Aqua Domitia, on rajoute des salaires, on rajoute de l'énergie pour les pompes de relevage; etc. A ce moment-là, le prix ne sera plus comparable, à mon avis. Est-ce que vous pouvez nous répondre à cette question ?

Claude ALLET – BRL

Il y a deux choses. La région est le concédant du réseau hydraulique régional. Nous sommes ici à Montpellier. C'est l'agglomération de Montpellier qui manage l'affermage qui est confié à un opérateur pour gérer l'eau potable et l'assainissement. C'est celui qui dirige les choses qui prend la décision de développer ou non le réseau hydraulique régional. La région est seule pour décider des extensions du réseau hydraulique régional. Ensuite, à chaque fois qu'il y a une extension, le concessionnaire négocie avec son concédant – c'est un peu technique, j'en suis désolé – les conditions techniques et financières de réalisation des opérations. Il y a deux décisions successives.

Vous avez raison quand vous dites qu'il faut intégrer les autres aspects dans le prix de l'eau. Je ne parlais que des investissements. Le diagramme que je vous ai donné représente l'investissement. Les 37 centimes ne veulent pas dire que c'est sous cette forme que cela va se transformer sur la facture de chacun des habitants du Languedoc-Roussillon. On en reparlera dans un autre débat public, je pense. C'est l'investissement pour 1 mètre cube. C'est cela dont je parlais.

Philippe MARZOLF

Peut-être Monsieur Bouillé ? La question était précise : comme la région a 32 %, avec les autres départements, la décision globale sera quand même prise avec les départements.

Un intervenant

Oui.

Philippe MARZOLF

Ce n'est donc pas que la région qui décide. Ce sont la région et les départements.

Jean-Pierre VIGUIER – Directeur de l'Environnement de la région

Comme l'a expliqué Claude Allet, il y a deux niveaux de décision. Il y a le niveau qui concerne les conclusions que l'on tire de ce débat. Ce ne sera pas une conclusion noire ou blanche, sauf si le débat montrait vraiment qu'il y a énormément d'inconvénients. Le plus probable est qu'il y ait des amendements du projet, une réflexion. On a expliqué ce projet, il est compliqué. Ce n'est pas un seul morceau de tuyau, c'est un réseau supplémentaire par rapport à des réseaux qui existent déjà. Ce sont plusieurs maillons. La décision peut donc être nuancée. Bien évidemment, il peut y avoir un principe général, en disant : le débat a montré telle chose. Suivant ce que vous direz et ce que

diront toutes les personnes qui se sont exprimées, il pourrait y avoir une conclusion qui sera que pour telle partie, pour tel maillon, il convient d'attendre, de réfléchir, qu'il y a beaucoup de questions, qu'il ne faut pas le faire ou en tout cas réfléchir de nouveau. Pour d'autres, cela paraîtra évident qu'il faut le faire. La réponse ne sera donc pas forcément blanche ou noire. Ce sera une réponse complexe qui, d'ailleurs, associerait éventuellement d'autres partenaires. La région sera à l'initiative, avec les partenaires du projet, de la vision d'ensemble qui sortira du débat.

Deuxièmement, pour ce qui concerne l'extension du réseau public et régional qui appartient à la région, la région devra bien évidemment dire si elle a envie d'étendre son réseau public et à quel endroit, dans la suite des conclusions dont je viens de parler.

Troisièmement, il faudra savoir si c'est BRL ou non qui le fait. Les sociétés d'aménagement régional sont évidemment des sociétés d'un type un peu particulier. Il n'y a pas 15 000 sociétés que l'on mettrait en concurrence car BRL a un rôle particulier. Elle est le concessionnaire historique. BRL a une histoire un certain nombre d'actions avec la région. On ne va pas dire du jour au lendemain que l'on fait un appel d'offres international. Mais en même temps, il y aura une discussion entre la région et BRL pour savoir – comme le disait Claude – à quelles conditions, comment, à quel coût, avec quel financement de quel partenaire. A ce moment-là, c'est le conseil d'administration de BRL qui décidera. La région aura son mot à dire, en tant que financeur, en tant que membre du conseil d'administration. Mais les autres membres du conseil d'administration de BRL, dont certains syndicats, dont les cinq départements, auront bien évidemment tous leur mot à dire sur la manière dont BRL traitera le sujet.

Philippe MARZOLF

Merci pour ces précisions.

Cathy VIGNON – Association Mosson Coulée Verte

Bonjour. Monsieur Marzolf, vous avez dit tout à l'heure qu'il y aurait un panel d'experts au niveau pour discuter des ressources en eau. Comptez-vous faire la même chose à propos du changement climatique et de ses conséquences sur les cultures, sur les plantes d'une façon générale ? Pour estimer les besoins en eau de l'agriculture, il faut peut-être quand même avoir une prospective, savoir comment ces cultures vont évoluer face au changement climatique. Il serait donc bien d'avoir un éclairage de la part de gens compétents.

Philippe MARZOLF

Vous aurez l'éclairage sur tout ce qui est changement climatique dans la thématique numéro 3, je crois. On va faire intervenir des experts du programme Climasec, global au niveau France, spécifique au niveau du Languedoc-Roussillon. Il y a également des études qui ont été faites sur l'adaptation de la culture. On l'aura donc plutôt dans la réunion thématique.

Dans l'atelier d'experts, ce sont des experts hydrogéologues du Conseil régional, des départements, de la DREAL, du BRGM. En fin de compte, en rencontrant tous les acteurs, on avait l'impression que tout le monde n'était pas certain que l'on ait une bonne connaissance des ressources. Il nous a donc semblé intéressant de voir avec ces experts hydrogéologues qui, eux, sont dans des instances qui commanditent des études, s'ils avaient une vision globale de ces ressources. C'est donc un petit peu différent par rapport au changement climatique.

En ce qui concerne le changement climatique, ce sont des réponses en réunion thématique. Les études sont rendues publiques. Dans l'atelier d'experts, ce sont plutôt les connaissances actuelles dans la région.

Une autre question ?

Jean-Louis COUTURE – Ingénieur agronome

Bonjour. Merci de me donner la parole. On a déjà l'expérience de transferts d'eau importants en Provence, avec la Société du canal de Provence. Ce sont des territoires très divers. Une des leçons que l'on en a tirée est la suivante. Sur plusieurs décennies, on a vu que l'apport d'eau était certes destiné au départ à l'agriculture mais qu'en fait, c'est plutôt l'urbanisation qui en a profité. Est-ce que vous ne craignez pas un peu la même chose dans la région, dans la mesure où le même espace est disputé par les deux usages, l'urbanisation et l'agriculture. Finalement, vu le développement urbain, l'agriculture risque d'être le parent pauvre, surtout là où il y a les meilleures terres. En effet, on s'aperçoit que les terres de la plaine languedocienne, qui sont les meilleures et peut-être les plus facilement irrigables, sont celles qui sont urbanisées et envahies par les infrastructures.

Philippe MARZOLF

Quelqu'un du canal de Provence viendra justement dans une réunion thématique pour expliquer comment sont développés les besoins en PACA.

Une réponse sur la concurrence ?

Claude ALLET – BRL

Cette question est un point sensible. Aujourd'hui, lorsque l'on développe des réseaux d'irrigation agricole sur un territoire, vous le savez, c'est en grande partie financé par l'argent du contribuable. Nous estimons que ce sont des zones d'activité économique agricole qui doivent être protégées au même titre que les autres zones d'activité. Deux actions sont en cours et que l'on commence à mettre en place aujourd'hui.

A chaque fois que l'on va étendre les réseaux, notamment dans le cadre des projets de desserte Aqua Domitia, il y a un engagement des collectivités qui vont supporter ces réseaux de créer des zones d'agriculture protégées sur ces territoires. C'est une disposition législative qui a eu peu d'effet jusqu'à maintenant.

Je pense que Monsieur Ruf vous parlera tout à l'heure du deuxième élément. On est en train de mener des actions pour faire revenir des exploitations et des exploitants sur les périmètres actuellement équipés et qui sont sous-occupés dans certains secteurs. Sur la proposition de Damien Alary de la région Languedoc-Roussillon, on va utiliser des mesures d'acquisition foncière de terrains, pour les remettre en location à des agriculteurs, sur des baux à 9 ou 18 ans.

Donc : changer le regard. C'est vrai que pendant longtemps, les terrains agricoles ont été regardés comme des réserves de terrains à bâtir. Il y a peu de terres agricoles irriguées dans le territoire. Ce sont effectivement souvent des terres de bonne valeur agronomique. On va engager des mesures fortes pour les préserver à l'avenir.

Philippe MARZOLF

C'est typiquement dans les questions que l'on a posées au début : si le projet Aqua Domitia devait se faire, à quelles conditions devrait-il se faire ? Comme pour les forages, on verra dans les réunions thématiques ce qu'il faut faire.

Une autre question ?

Abel DUMONT –Eau Secours 34

Je voudrais poser une question de méthode. C'est la deuxième réunion à laquelle j'assiste pour ce débat public. La première était à la préfecture.

Philippe MARZOLF

Ce n'était qu'avec les acteurs. Ce n'était pas une réunion publique.

Abel DUMONT –Eau Secours 34

C'était avec les acteurs. Il y a quelque chose qui me frappe. Ce sont les modalités de déroulement de ce type de réunion. Dès la première réunion à la préfecture, nous avons exprimé un certain nombre d'inquiétudes sur le déroulement de ce débat public. Ce soir, je dois dire que ce qu'il se passe m'amène à renouveler complètement ces inquiétudes. En quelque sorte, on a d'un côté des gens qui parlent *ex cathedra* et des gens dans la salle qui viennent apporter des objections de bon sens, d'experts, parfois. Ce sont des personnes *ex cathedra* dont les rôles d'ailleurs s'entrecroisent. Je viens d'entendre une réponse, qui me semblait relever de la politique régionale, apportée par le directeur de BRL sur l'utilisation des terrains agricoles, la protection, l'organisation des cultures, par exemple. C'est aussi visible que cela, puisque cela vient de se produire. Je me pose la question de savoir si le débat public va poursuivre dans cette méthodologie. Dans ce cas-là, je renouvelle fortement les inquiétudes qu'en tant qu'association, nous avons exprimées dès le démarrage. On a d'un côté des gens qui sont parties prenantes, qui ont déjà fait le choix de ce projet, comme cela a été dit et répété lors de la réunion précédente et lors de celle-ci. Ce projet est retenu depuis plusieurs années en arrière. C'est ce qu'a rappelé Monsieur Bouillé et qui a été confirmé par Monsieur le directeur de BRL. En face de cela, pour ceux qui ne sont pas convaincus, on est en train d'essayer de ramer à contre-courant, mais sans grande illusion, sur la façon de remettre la controverse dans tout ce qui est sur la table, à égalité, c'est-à-dire d'une façon vraiment démocratique. Le débat public se veut démocratique mais on ne voit pas comment il va l'être dans la réalité des faits. Voilà, je m'en tiens à cette réflexion.

Philippe MARZOLF

Je vous remercie pour cette question. Dans un débat public, il y a toujours un projet au départ. On est d'accord ? Il y a donc forcément un maître d'ouvrage public ou privé qui propose le projet. C'est donc lui qui va présenter son projet, qui va répondre aux questions. C'est lui qui a étudié le projet. La réunion de lancement est un peu particulière, parce que le maître d'ouvrage a un peu plus de temps pour présenter son projet. Pour vous donner un exemple, vous viendrez à la deuxième table ronde. Dans la deuxième partie de la table ronde, on a invité LRNE – représentant régional de France Nature Environnement – et la CLCV pour venir apporter, entre guillemets, de la controverse au débat. C'est comme cela que se fait le débat. Il y a un maître d'ouvrage qui présente un projet.

Après, nous structurons les débats en faisant intervenir des experts ou des acteurs – on n’a jamais refusé à aucun acteur de venir intervenir en tribune – pour justement qu’ils présentent leur avis et leur proposition *ex cathedra*, c’est ce que vous dites, mais dans un temps un peu plus long. Dans le débat public, vous allez donc avoir des gens à la tribune. Le maître d’ouvrage sera tout le temps à la tribune, à part aux réunions thématiques. Et vous allez avoir des experts, des acteurs qui vont venir, comme là on va faire intervenir la DREAL, la DRAAF, la Chambre régionale d’agriculture, l’Agence de l’eau, pour apporter justement des éléments complémentaires. Après, le public réagit et pose des questions ou donne son avis. Si vous voulez parler trois minutes, vous pouvez le faire. A un moment donné, si Eau Secours 34 veut avoir une présentation à la tribune, il suffit de le demander, de nous dire dans quelle thématique et on ne le refusera pas. Par contre, il est certain qu’il y a toujours le maître d’ouvrage qui répond aux questions, c’est lui qui a élaboré le projet au départ.

Abel DUMONT –Eau Secours 34

Si je peux abuser tout de suite de l’autorisation que vous me donnez, je rajoute juste quelque chose que nous avons également exprimé à la réunion à la préfecture avant l’ouverture de ce débat public. Le déséquilibre de la répercussion au niveau médiatique de ce qu’il se passe ici, nous le connaissons déjà par avance. Nous savons toute la publicité qui a été faite, pour employer un mot peut-être un peu vulgaire, ou toute la communication, si vous voulez, parce que c’est un peu plus noble, autour d’Aqua Domitia dans les médias par les élus régionaux, départementaux, par BRL. A côté de cela, quand des associatifs parlent, quand des experts vont parler dans cette enceinte, la répercussion qui en sera faite dans les médias, dans le grand public, sera infime. Le déséquilibre ne va faire que s’accroître. J’en prends le pari, en regardant ce qu’il s’est passé pour cette réunion d’aujourd’hui en ce qui concerne l’information qui a été donnée dans les médias. Et en ce qui concerne ce qui sera donné demain, je vous invite par anticipation à voir ce qui sera donné en restitution de ce qu’il s’est passé ici dans cette enceinte aujourd’hui.

Philippe MARZOLF

Ne faites peut-être pas trop de prospective. Il y a un élément dont vous n’avez peut-être pas mesuré complètement l’importance, ce sont les cahiers d’acteurs. Je ne l’ai pas dit tout à l’heure mais c’est le maître d’ouvrage qui a le coût du débat à sa charge. Et c’est nous, au sein de la Commission particulière, qui décidons des frais qu’il faut engager. On a un budget d’à peu près 800 000 euros, globalement. Le principe complémentaire que l’on a depuis plusieurs années à la CNDP est le principe de symétrie. Je ne suis pas d’accord avec vous sur le fait que ne sera retenu que ce que dira BRL. Vous avez les cahiers d’acteurs. Faire payer un maître d’ouvrage pour des documents écrits par des opposants ou des acteurs qui pensent différemment, c’est de la vraie démocratie, à mon sens. En plus, on vous laisse le temps pour vous exprimer. On n’est pas 400 personnes avec beaucoup de questions. A mon sens, vous avez donc largement le temps de vous exprimer.

J’ai vu plusieurs articles sur Eau Secours 34, sur les Verts de Jacou, dans la presse ici. Mais si vous voulez vraiment que votre parole soit relayée, on peut tout à fait vous indiquer les journalistes qui seraient intéressés pour vous entendre.

Je ne sais pas si je vous ai répondu complètement. Mais vous le savez, la démocratie est quelque chose qui s’apprend en marchant et ce n’est pas toujours facile.

On va prendre encore deux questions et on revient après avec les intervenants.

Cathy VIGNON – Association Mosson Coulée Verte

Peut-être Monsieur Dumont veut-il dire que l'on est parti du principe qu'il y aurait des besoins, qu'il y aurait besoin d'eau. Peut-être faudrait-il poser la question : est-ce que l'on aura besoin d'eau ? Est-ce que l'on ne peut pas prendre la question autrement ? On a estimé des besoins d'eau sur la base d'aujourd'hui. Est-ce que l'on ne pourrait pas concevoir les choses différemment ? En faisant complètement différemment ou en posant comme principe que l'on va se contenter de ce que l'on a et essayer de "faire avec". Cela va obliger à faire une politique d'aménagement du territoire complètement différente. Vous voyez ce que je veux dire ? Il s'agit de reprendre les choses à l'envers. Au lieu de dire que l'on va équiper parce que l'on a ces besoins maintenant et que l'on sent bien que si cela continue ainsi, on en aura besoin de davantage, on peut se dire : non, surtout si l'on veut s'adapter au changement climatique, on va faire avec ce que l'on a. Du coup, on va concevoir cet aménagement du territoire complètement différemment.

Philippe MARZOLF

A notre sens de Commission particulière, c'est comme cela que l'on a construit le débat, pour que ces questions-là soient vraiment en lien. Je ne sais pas si on va avoir une première réponse mais la DREAL et la DRAAF pourront peut-être répondre. Ils vont vous parler des études de besoins qui ont été faites et des perspectives. Je pense que cela pourra répondre à votre question.

Yves SUZINEAU – UFC-Que choisir

J'ai une question pour la région et BRL. Supposons qu'il y ait une forte opposition sur ce projet à l'issue du débat. Est-ce que la région et BRL renonceront définitivement à ce projet ?

Philippe MARZOLF

C'est eux qui vont répondre. Mais je peux vous dire que dans les 60 débats publics organisés par la CNDP depuis 2002, trois projets ont été abandonnés : l'extension du port de Nice, l'autoroute entre Metz et Nancy,... 2 projets ont été complètement transformés. Il y a la THT – ligne Très Haute Tension – pour aller en Espagne et qui passait à Perpignan. Maintenant, elle est enfouie. Et il y a un projet CDG Express dans la région parisienne. Tous les autres projets ont été « améliorés » entre guillemets, modifiés.

Yves SUZINEAU – UFC-Que choisir

La question s'adresse surtout à la région et à BRL.

Philippe MARZOLF

Tout à fait. Je parle en général, sur la démocratie participative en général.

Christian BOUILLÉ – Région Languedoc-Roussillon

Je vais vous répondre. Cela ne sera peut-être pas partagé par tout le monde mais il est évident que ce dispositif est une solution particulièrement intéressante, même si son prix n'est pas donné puisque l'on tourne aux alentours de 140 millions, montant doublé avec l'autre réseau. Le problème est le suivant. Si la consultation nous amène une opposition importante, on va y réfléchir et on ne

va pas se mettre la population à dos. Soit on dit que l'on fait de la démocratie et, là, il n'y a pas de problème. Soit on amuse le public. On n'est pas là pour amuser le public, on est là sur un problème fondamental. D'ailleurs, votre voisin l'a soulevé en disant que la presse ne rendait pas compte des interventions des associations. Mais Monsieur Marzolf a lancé une réunion la semaine dernière où il y avait trois journalistes. C'était discret. Cela ne les intéresse pas. Ce qui les intéresse, c'est le sulfureux, ce sont des événements médiatiques, alors que le problème de l'eau est un problème de société fondamental et que l'on nous reprochera de ne pas avoir pris à bras-le-corps si l'on ne fait rien.

C'est trop tôt aujourd'hui pour vous dire que l'on arrêtera ou que l'on n'arrêtera pas. Il faut voir l'argumentation qui aura été développée. Et on la regardera. On fait les choses sérieusement. Je pense que c'est tout ce que l'on peut dire aujourd'hui là-dessus.

Philippe MARZOLF

Faisons confiance. Une dernière intervention et je demanderai aux intervenants de venir.

Yves SUZINEAU – UFC-Que choisir

Je ne porte pas un jugement sur le projet. C'est simplement : s'il y a une forte opposition, vous irez contre cette opposition ou vous respecterez l'opposition. C'est tout ce que je vous demande.

Philippe MARZOLF

Je pense qu'il vous a répondu. Non ?

Yves SUZINEAU – UFC-Que choisir

Vous n'avez pas répondu à cette question.

Philippe MARZOLF

J'ai compris entre les lignes.

Yves SUZINEAU – UFC-Que choisir

Vous avez répondu mais Monsieur Bouillé n'a pas répondu.

Christian BOUILLÉ – Conseil Régional de Languedoc-Roussillon

Je vous ai déjà répondu en disant que cela dépend de la nature des arguments qui seront sortis avancés. Mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui que l'on fera ou que l'on ne fera pas. C'est beaucoup trop tôt. Mais jusqu'à preuve du contraire, je crois que l'on a une équipe à la tête de la région qui va respecter les engagements et les décisions qui auront été formulées par la population. Mais aujourd'hui même, je ne peux pas... Là, on extrapole.

Philippe MARZOLF

Merci.

Deuxième table ronde

Philippe MARZOLF

On va passer à trois interventions. On a demandé à Daniel Fauvre, directeur par intérim de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, et à Pascal Augier, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – la DREAL et la DRAAF –, de nous parler des enjeux de la région en termes de gestion de la ressource et de gestion des besoins, et de nous présenter les acteurs de l'eau et les enseignements de l'instance de concertation. En effet, il y a plusieurs années, il y a déjà eu une concertation.

Ensuite, on a demandé à Michel Deblaize, de l'Agence de l'eau, de nous parler des études des volumes prélevables et de l'articulation avec le débat.

Là, on aura déjà une première réponse sur la gestion de la ressource.

C'est donc dix minutes pour Monsieur Fauvre et Monsieur Augier, et sept minutes pour Monsieur Deblaize.

Enjeux de la région en termes de gestion de la ressource et gestion des besoins – Présentation des acteurs de l'eau du territoire et enseignements de la commission de concertation

Daniel Fauvre

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Pascal Augier

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Daniel FAUVRE – DREAL

Bonsoir à toutes et à tous.

Voici quelques éléments de contexte complémentaires par rapport à ce qui vous a déjà été présenté par le maître d'ouvrage et son concessionnaire, en matière de ressource en eau et de politique de l'eau sur la région, du point de vue des services de l'Etat.

Pour resituer un peu les choses en matière de ressource en eau, la première diapositive rappelle que deux enjeux principaux sont identifiés dans la région. D'une part dans le cadre du droit européen, la directive-cadre sur l'eau nous donne 2015 comme échéance pour la reconquête du bon état des masses d'eau, qu'elles soient superficielles, souterraines ou lagunaires en milieu littoral, voire également les masses d'eau marines. C'est donc une reconquête du bon état de ces masses d'eau à l'horizon 2015. Par rapport à cet objectif défini par le droit européen, il faut constater que dans la

région un cours d'eau sur deux ne sera pas au rendez-vous. Des discussions sont en cours pour organiser un différé par rapport à cette échéance. En ce qui concerne les lagunes littorales qui sont une des spécificités de la région, 50 % de ces lagunes ne seront pas au rendez-vous de cet objectif. C'est un petit peu moins dramatique pour les masses d'eau souterraine. C'est de l'ordre de 15 % des masses d'eau souterraine de la région qui ne pourront pas être dans un bon état global à l'horizon 2015.

Il y a trois facteurs principaux pour expliquer cette situation relativement dégradée.

C'est d'une part l'altération physique, tout particulièrement des cours d'eau, des masses d'eau superficielle. Ce sont les travaux qui sont réalisés dans les cours d'eau. Ce sont les canalisations des cours d'eau qui banalisent fortement ces milieux. Ce sont aussi différents seuils, ouvrages dans les cours d'eau. Pour y répondre, est engagé un travail que l'on appelle la "trame bleue" dans le jargon "grenellien" actuel. Elle a vocation à reconquérir une bonne morphologie des cours d'eau, une bonne continuité des cours d'eau, pour améliorer leur bon état, surtout écologique.

Le deuxième facteur de dégradation est tout ce qui est pollution d'origine diverse – agricole, urbaine, industrielle –, que ce soit par des matières organiques, par des nitrates, par des pesticides, par des produits toxiques. Là, différentes actions programmations sont à l'œuvre : la réduction des pesticides, la mise en œuvre de solutions améliorées et modernes d'épuration des eaux résiduaires urbaines, les démarches sur la réduction de la pollution par nitrates sur un certain nombre de bassins versants.

Le troisième élément de dégradation est ce qui relève des déséquilibres quantitatifs liés à un décalage entre le prélèvement d'eau et ce que les différentes masses d'eau peuvent offrir en termes de ressource en eau.

Sur ce point-là, en termes de gestion quantitative de la ressource, puisque c'est l'angle sous lequel on peut regarder les problématiques d'eau dans la région, par rapport au projet Aqua Domitia, voilà d'abord un petit élément de contexte pour rappeler la répartition très inégale de la ressource en eau sur la région, dans l'espace et dans le temps. Il y a des précipitations importantes sur les zones d'altitude, des précipitations moindres sur la plaine littorale. Et dans le temps, des périodes de sécheresse peuvent alterner avec des épisodes pluvieux intenses. On peut également constater que des épisodes de sécheresse augmentent en fréquence et présentent un impact de plus en plus marqué sur la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

En ce qui concerne les prélèvements dans la ressource, les deux principaux usages sont d'une part l'alimentation en eau potable, avec de l'ordre de 300 millions de mètres cubes prélevés par an, principalement en eau souterraine ; d'autre part l'irrigation agricole, avec un volume du même ordre, en tout cas selon les chiffres dont nous disposons. Cette fois-ci, c'est principalement prélevé dans les eaux superficielles. Malgré tout, il ne faut pas oublier que derrière ces deux grands usages de l'eau, il y a les prélèvements industriels, même si la région n'est pas marquée par une grosse activité industrielle, sauf peut-être sur certains bassins. La production d'énergie a également besoin d'eau, l'hydroélectricité, même si elle la restitue en aval, en court-circuitant certains tronçons. Il y a aussi les différents usages du type tourisme et loisirs. Il faut aussi prendre en compte un nouvel usage très important et à intégrer dans les réflexions en termes de gestion équilibrée de la ressource en eau, c'est le bon fonctionnement des milieux eux-mêmes, ces milieux aquatiques qui ont besoin de niveaux d'eau suffisants pour vivre correctement.

En terme d'outil de gestion sur ces problématiques quantitatives, les démarches sont entreprises depuis déjà plusieurs années, voire plusieurs décennies, en termes de gestion contractualisée à l'échelle de bassins versants. Ce sont les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux. En période de sécheresse, il y a également des outils de restriction de l'usage de l'eau, pour faire face aux situations de crise. Apparaissent également des outils réglementaires, notamment introduits par le SDAGE, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ce sont les zones de répartition des eaux.

Voilà une petite carte pour illustrer tout cela. Elle introduira ensuite l'exposé de mon voisin, représentant l'Agence de l'eau. Au niveau des eaux superficielles, sur la carte de gauche, vous voyez en orangé les différents bassins versants qui sont identifiés, dans le cadre du SDAGE, comme des zones présentant un déficit structurel en ressource en eau ou susceptibles d'en présenter un. Vous voyez que la couverture de la région est importante, à l'exception significative de la Lozère, où il y a un travail à faire en termes de recensement des différents prélèvements d'eau. C'est l'exposé qui sera fait par mon voisin. Eventuellement, une fois les choses bien établies en termes d'état des lieux, il y aura l'organisation d'arbitrages pour préserver l'équilibre des masses d'eau ou le retrouver. La carte de droite présente la même situation sur les eaux souterraines. En orange, vous voyez les zones prioritaires identifiées par le SDAGE pour des raisons de déficit structurel. En vert, ce sont les masses d'eau souterraine considérées comme ayant une valeur patrimoniale et étant donc à préserver pour l'usage des générations futures.

En ce qui concerne le projet Aqua Domitia, voici quelques considérations, du point de vue de l'Etat.

Ce projet-là doit être articulé finement pour une gestion optimisée des ressources locales. Ce projet de dimension régionale, inter-bassins, dans l'offre qu'il produit, ne doit pas nous exonérer, exonérer les différents acteurs à l'échelle de chaque bassin, d'une réflexion pour optimiser la gestion des ressources de ces bassins.

Le deuxième point est que malgré le développement d'une offre complémentaire, il y a lieu de poursuivre une politique d'économie d'eau – on est tous d'accord là-dessus – pour continuer à gérer la ressource par la maîtrise de la demande et non pas par le développement de l'offre.

Enfin, ce projet Aqua Domitia doit s'appréhender au-delà du seul point de vue de la gestion de la ressource en eau, sous un angle plus large d'aménagement des territoires. Le vice-président Bouillé l'a souligné tout à l'heure : l'eau, c'est la vie. L'aménagement du territoire crée les besoins en eau. Et inversement, une offre significative en eau, telle que le projet Aqua Domitia pourrait l'amener, pourra induire des orientations en termes d'aménagement du territoire, cela a été évoqué avec le retour d'expérience du canal de Provence. Le lien est donc très étroit et il doit donc être intégré dans toute la réflexion et la maturation de ce projet.

Le temps court, je laisse donc quelques mots à mon voisin de l'agriculture. Et j'imagine que l'on passera à l'exposé de l'Agence de l'eau.

Philippe MARZOLF

Vous ne lui avez pas laissé beaucoup de temps. Vous aviez dix minutes à deux et vous avez dépassé.

Pascal AUGIER – DRAAF

Je vais essayer de dire l'essentiel sur les questions agricoles et en particulier sur la question liée à l'irrigation, en quelques mots.

D'abord, la grande différence entre le projet de la Société du canal de Provence et celui que l'on examine ce soir est qu'à l'origine, dans la région voisine, c'était un projet agricole. Là, vous allez voir que ce n'est pas un projet agricole à l'origine. L'irrigation est un usage complémentaire qui sera permis par ce projet.

On l'a dit tout à l'heure, on est dans une période évidente de réchauffement climatique. On a de plus en plus d'occurrences de périodes de sécheresse. Cela ne nous a pas échappé, cette année encore, la plupart des régions françaises ont subi une sécheresse assez sévère, en particulier en Lozère, heureusement pas sur les départements littoraux de la région Languedoc-Roussillon qui ont moins souffert que d'autres cette année. Par contre, cela a été très sévère en Lozère. Et on peut s'attendre à des cycles qui reviendront assez régulièrement. L'eau est donc vitale, non seulement pour les populations mais aussi pour l'agriculture en général et pour notre agriculture également. Cela a été dit tout à l'heure mais je le répète.

Je vais dire juste deux mots pour vous expliquer ce que représente l'agriculture dans cette région. L'agriculture est d'abord une activité économique évidente. C'est plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. On peut ajouter encore 2 milliards si l'on ajoute les industries agro-alimentaires. Et c'est surtout de l'occupation du territoire. Hier, on a rendu publics les résultats du recensement de l'agriculture, que je vous invite à venir découvrir sur le site internet de la DRAAF. Vous allez voir que l'activité agricole occupe la quasi-totalité du territoire, dans des endroits où il n'y aurait sans doute pas grand-chose d'autre s'il n'y avait pas d'agriculture.

Cette irrigation, qui sera permise par le projet Aqua Domitia, est une nécessité en termes de régularité de production, de qualité de cette production et également de compétitivité des exploitations agricoles. C'est une évidence. Cette tendance va s'accroître dans les années à venir. J'y souscris et c'est encore à l'écran, il est aussi évident que l'agriculture, comme les autres secteurs, devra faire des efforts d'économie de la ressource et utiliser toutes les techniques modernes d'irrigation pour utiliser peu d'eau. Et je vous rappelle simplement que l'on n'irriguera jamais du maïs. On n'aura jamais les besoins qu'a le maïs.

Philippe MARZOLF

C'est un engagement de qui ? Le fait qu'il n'y aura pas de maïs en Languedoc-Roussillon ?

Pascal AUGIER – DRAAF

Faites-moi confiance.

Philippe MARZOLF

C'est le DRAAF qui signe un décret ?

Pascal AUGIER – DRAAF

Faites-moi confiance, Monsieur Marzolf. Je connais la région et je peux vous dire qu'il n'y aura jamais de maïs dans cette région. D'accord ?

Je vous donne quelques chiffres qui permettent aussi d'éclairer le débat. Je l'ai dit, on a rendu publics les chiffres du recensement de l'agriculture. La surface agricole utile, c'est 886 000 hectares exactement, à ce jour. C'est le chiffre 2010 publié en 2011. A peu près 7 % de cette surface agricole est actuellement irrigué, cela fait moins de 70 000 hectares. En ce qui concerne les surfaces dont on parle dans le projet, c'est marqué dans le document qui vous a été remis à l'entrée, c'est entre 7 et 14 ou 15 000 hectares. C'est donc 1 à 2 % de la surface agricole utile qui est actuellement comptabilisée en région Languedoc-Roussillon.

Claude Allet l'a dit tout à l'heure. Face à cet enjeu d'irrigation, il y a un enjeu évident de préservation des terres agricoles, en particulier de celles qui sont irriguées aujourd'hui et celles qui le seront éventuellement demain. Les terres agricoles sont une ressource extrêmement rare. On a le devoir de les protéger, au même titre que d'autres espaces, en particulier d'autres espaces dits naturels qui ont des protections très fortes, ce qui n'est actuellement pas le cas des zones agricoles. Je terminerai sur ces quelques mots, ces quelques chiffres qui, j'espère, ont aussi éclairé le débat.

Philippe MARZOLF

Merci.

Etudes des volumes prélevables et articulation avec le débat

Michel Deblaize
Agence de l'eau

Michel DEBLAIZE – Agence de l'eau

Je vais vous parler des études volumes prélevables et de leur articulation avec la temporalité du débat public.

Avant de rentrer dans le vif du sujet et de parler des études volumes prélevables, je vais d'abord vous donner quelques éléments de contexte, sous un angle d'attaque environnemental, sous forme de questionnement, à propos de l'eau en Languedoc Roussillon.

On peut dire qu'il y a une sollicitation qui est de plus en plus importante de la ressource. Du coup, une question se pose : les usages pourront-ils être assurés ? Les usages sont l'eau potable, l'irrigation agricole, les usages économiques tels que le thermalisme, la baignade. Et il y a d'autres usages ludiques, sportifs.

La deuxième question est : comment répondre aux besoins sans altérer le patrimoine naturel que constituent les cours d'eau et les nappes ? On l'a vu tout à l'heure dans le film. C'est un élément fort de l'attractivité de cette région. Il convient donc de ne pas tuer la poule aux œufs d'or. Du reste, ce sont des éléments qui sont repris par la directive-cadre sur l'eau. Entre autres objectifs, la

directive-cadre vise le bon état de l'eau et des milieux aquatiques en 2015, voire 2021 et 2027, mais également la non-dégradation de l'état actuel de l'eau et des milieux aquatiques.

La troisième question tient à la limite de la ressource disponible. Quel est le débit minimum que l'on doit maintenir dans les rivières pour qu'elles fonctionnent de façon naturelle et normale. Quel est le niveau piézométrique des nappes qu'il faut garantir pour assurer leur pérennité ?

Un autre élément de contexte important est le suivant. Il faut savoir qu'en Languedoc-Roussillon, on est en régime méditerranéen et que les risques de sécheresse sont présents chaque été. A l'écran, vous avez la carte des restrictions d'eau qui ont été prises cet été 2011, essentiellement dans les départements de l'Hérault et du Var. Malgré une fin de printemps particulièrement chaude, l'été 2011 n'a finalement pas été une année de sécheresse en Languedoc-Roussillon. Effectivement, en Lozère, cela a été plus difficile. Mais je travaille sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Il y a un autre élément dont on a parlé assez largement, c'est le changement climatique. Je crois que tout le monde l'admet aujourd'hui. Tout le monde reconnaît que le changement climatique est une réalité. Quelles seront les conséquences de ce changement climatique sur la ressource disponible ? Je crois que c'est un débat compliqué et il faudra certainement que l'on apporte des éléments objectifs pour vraiment l'apprécier.

Je passe sur ces cartes qui viennent de vous être présentées par Daniel Fauvre. Elles montrent que la quasi-totalité de la région est identifiée par le SDAGE comme devant être le théâtre d'actions de résorption des déficits hydrauliques.

En quoi consistent les études volumes prélevables ? Ce sont des études d'acquisition de connaissances. Ce sont des études qui doivent nous permettre de répondre à certaines questions :

- Quels prélèvements existent sur tel bassin-versant ? C'est malheureux à dire mais il y a un certain nombre de bassins versants pour lesquels on n'a pas encore la connaissance exhaustive de tous les prélèvements, loin s'en faut pour certains.
- Quelle quantité d'eau doit-on laisser dans la rivière pour garantir son bon fonctionnement ?
- Quelle quantité d'eau coule dans la rivière de façon naturelle ou de façon influencée, par les barrages notamment ?
- Quelle quantité d'eau pourra-t-on prélever sans mettre en danger le milieu naturel ?
- Comment faire pour améliorer la situation ?

Mais, au fond, ce ne sont pas les seules questions que l'on doit se poser. Il y a d'autres études qui vont apporter des éléments au débat. Je pense notamment à des études qui visent, par exemple, l'optimisation de la ressource de certains ouvrages. On sait que sur le barrage des Monts d'Orb, les études conduites récemment ont montré qu'il y a sans doute 15 millions de mètres cubes qui seraient disponibles sur cette retenue. On pourrait multiplier les exemples. Je pense notamment au Salagou, sur lequel le Conseil général de l'Hérault a mené une réflexion similaire.

Je l'ai dit, au fond, mobiliser l'expertise scientifique est le but de ces études de volumes prélevables, c'est-à-dire mettre sur la table un certain nombre d'éléments objectifs. Pour quoi faire ? Pour alimenter la concertation, parce qu'il doit effectivement y avoir une concertation. Comment cette concertation doit-elle se conduire ? Il faut la conduire au cœur des démarches. Là, on parle d'eau, on parle d'aménagement du territoire. Il y a une démarche qui paraît toute recommandée

pour cela, c'est la démarche SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Monsieur Bouillé nous disait tout à l'heure que finalement, le territoire desservi par Aqua Domitia avait cette chance qu'il y ait des SAGE sur l'intégralité du territoire et des SAGE contigus. Dans un SAGE, quel est le lieu de débat ? Le lieu de débat est au sein de l'instance de concertation du SAGE. L'instance de concertation du SAGE est la Commission Locale de l'Eau, la CLE. Elle est composée d'au minimum 50 % d'élus, d'au minimum 25 % d'usagers, le reste étant constitué par des représentants de l'Etat et de ses établissements publics. C'est donc le lieu tout à fait recommandé pour conduire cette concertation.

Qu'est-ce que l'on va aborder dans cette concertation ? On va aborder les actions qui seront nécessaires à la résorption des déséquilibres. Il va falloir les partager. Il va falloir les discuter. Comment tout cela va-t-il se traduire ? Par l'élaboration de règles de partage de la ressource entre les différents usages : AEP, irrigation, etc. Et il faudra que l'on traduise ces règles de gestion dans des Plans de Gestion Concertée de la Ressource en eau qui ont vocation à être intégrés au règlement des SAGE, parce que le SAGE a une portée juridique certaine. Le SAGE est un document qui est opposable à l'administration. C'est également un document qui, par son règlement, est opposable aux tiers. Tous les documents d'urbanisme comme les SCOT et les PLU, même les schémas des carrières doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les SAGE.

Dans ces actions nécessaires, la deuxième idée est qu'il va falloir bâtir des programmes d'actions pour économiser l'eau. Par exemple, dans le domaine de l'eau potable, ce sont des programmes de modernisation des réseaux. On en a parlé tout à l'heure. Il s'agit aussi de programmes qui visent l'instauration de mesures d'économie d'eau auprès de la population. En matière d'irrigation agricole, cela va être la modernisation des réseaux, le changement ou l'amélioration des pratiques. Un bon exemple de programme d'actions est celui qui concerne le canal de Gignac, qui fait l'objet d'un contrat qui va être signé prochainement. En 15 ans, il va permettre d'économiser les trois quarts de la ressource qui était prélevée dans le fleuve Hérault, par la transformation du système d'irrigation gravitaire au goutte à goutte.

Enfin, puisque l'on a la chance d'avoir des SAGE sur l'ensemble du territoire, il faudra conduire une concertation inter-SAGE et il faudra faire valoir une solidarité de bassins versants.

Quel est l'avancement des démarches et des transferts inter-bassins ? Sur cette carte, vous voyez que l'on a un certain nombre d'études de volumes prélevables qui sont soit terminées soit pratiquement terminées, sur le Roussillon, l'Orb, l'Hérault. Et il y en a d'autres qui commencent tout juste, comme sur le bassin de l'Aude, du Vidourle, et à un degré moindre sur le bassin du Lez. Vous avez ici les différents transferts qui existent, les transferts inter-bassins. Là, j'ai fait apparaître Aqua Domitia un peu vite. On a déjà le canal Philippe Lamour qui permet de desservir la zone de Montpellier. On a le syndicat du Bas-Languedoc et plus à l'ouest l'adducteur Hers-Lauragais, Montagne Noire.

Je passe sur la carte des SAGE. Vous voyez que l'on a des SAGE qui sont à des degrés divers sur l'ensemble du territoire.

A propos de la temporalité par rapport au débat public, vous avez ici toute la chronologie du projet Aqua Domitia, avec quelques dates dont on est à peu près sûr. Le débat public va être terminé fin 2011. Fin 2012, il devrait normalement y avoir une décision prise par le maître d'ouvrage. Ensuite, sur une durée que l'on ne sait pas estimer pour l'instant mais qui va sans doute conduire jusqu'à la

fin de la décennie, il va falloir poursuivre les études, mener les enquêtes publiques et avoir les déclarations d'utilité publique correspondantes pour chacun des cinq tronçons qui ont été identifiés.

Dans ce calendrier, où se situent nos études de volumes prélevables ? Il y en a six. Elles ont été regroupées en cinq paquets parce que la deuxième, qui vise le pli ouest de Montpellier, marche avec celle du bassin Lez-Mosson. Vous voyez que fin 2012, on devrait avoir tous les éléments de connaissance. Il en est de même pour le fleuve Hérault. Pour l'Astien, normalement, on a les éléments qui vont apparaître assez rapidement, fin 2011 ou début 2012. Pour l'Orb et le Libron, ce sera également fin 2012. Enfin, pour l'EVP Aude, ce sera un peu plus tard, vraisemblablement fin 2013.

A la suite, toutes les étapes de concertation que je vous ai décrites et de transcription des règles de gestion dans les SAGE vont se dérouler au fur et à mesure que les SAGE vont être révisés ou vont se mettre en place. C'est ce qui figure sur le bandeau du bas. Vous voyez qu'il y a deux SAGE qui devront être impérativement révisés le 31 décembre 2012. Il s'agit du SAGE Lez-Mosson-Etangs palavasiens et du SAGE Basse vallée de l'Aude. Il y a un SAGE qui est un SAGE obligatoire prévu par le SDAGE. C'est le SAGE Orb-Libron, qui devra être approuvé fin 2015. Enfin, il y a une date dont on a parlé tout à l'heure. C'est la date de révision des autorisations de prélèvement, qui devra être faite au 31 décembre 2014.

Vous dire précisément quand tout cela sera terminé, c'est bien difficile aujourd'hui. Mais voilà, en gros, la temporalité de ces études vis-à-vis du débat.

Philippe MARZOLF

Merci Messieurs. Ils ont été un petit peu long, mais quand on demande à l'Etat de s'exprimer, c'est toujours important de savoir un petit peu (*inaudible*), même si vous n'avez pas répondu à la question qui avait été posée. Quels ont été les enseignements de l'instance de concertation d'Aqua Domitia ? Là, vous n'avez pas répondu à une des questions. Mais cela viendra au cours de la discussion.

Débat avec le public

Philippe MARZOLF

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce que les trois représentants des Directions régionales et de l'Agence de l'eau ont présenté ?

Jean-Louis COUTURE – Ingénieur agronome

En fait, je ressens une contradiction parce que l'on nous parle des SAGE qui fonctionnent par bassin-versant et on a un transfert inter-bassins. Cela va être une contradiction extrêmement difficile à gérer, je pense. Vous avez exposé des précautions de gouvernance. Mais comment allez-vous faire, par exemple, sur les questions de qualité de l'eau en provenance du Rhône, pour éviter que certains polluants présents dans l'eau du Rhône ne contaminent certains milieux transversaux souterrains ou de surface ? Quelles dispositions va-t-on prendre pour contrôler cela et surtout pour rendre l'information transparente en ce qui concerne l'ensemble des substances présentes dans l'eau du Rhône, pour préserver les milieux ?

Michel DEBLAIZE – Agence de l'eau

Cette question va permettre de répondre à celle que je n'ai pas abordée. Je l'ai dit dans mon exposé, il y a certes cinq SAGE mais il y a une concertation inter-SAGE qui est prévue. Et on a effectivement une instance supra bassin-versant qui est l'instance régionale et qui a déjà été réunie à plusieurs reprises autour de ce projet. Du reste, cette instance est finalement le fruit du SDAGE. C'est une recommandation du SDAGE : mettre en place une telle structure pour aborder les problèmes dans leur intégralité. La question de la qualité de l'eau du Rhône doit bien sûr être abordée au travers de cette instance, sans que ce ne soit forcément elle, bien sûr, qui apporte toutes les réponses.

Philippe MARZOLF

Qui tranchera ? C'est l'instance inter-SAGE qui tranchera, s'il y a des incompatibilités, d'après ce que j'ai compris de ce que Monsieur expliquait ?

Daniel FAUVRE – DREAL

J'ai juste quelques précisions complémentaires sur cette instance. Effectivement, Monsieur le Président, je n'ai pas traité la question pendant l'exposé. C'était pour faire court. Cette instance, prévue par le SDAGE, a été mise en place en avril 2009 par le préfet de la région Languedoc-Roussillon. Elle s'est réunie trois fois sur 2009 et 2010.

Elle a vocation à essayer de répondre à votre question, à votre constatation que l'on a un projet inter-bassins alors que l'on a une politique de l'eau qui se base aujourd'hui sur une gouvernance de bassin-versant. C'est donc bien pour faire face à ces enjeux de cohérence inter-bassins que cette structure a été mise en place et s'est réunie.

Elle est composée de quelque 90 acteurs différents, des collectivités bien sûr, des services de l'Etat compétents, des autorités décisionnaires de l'Etat que sont les préfets. Il y a aussi des gens de l'agriculture et de l'industrie, les irrigants et les distributeurs d'eau, les associations de l'environnement et de consommateurs, l'Agence de l'eau, l'ONEMA et les différentes structures à l'échelle départementale d'application des politiques de l'eau et de la réglementation de l'eau que sont les missions inter-services de l'eau. C'est donc vraiment une structure assez importante.

En relation avec le maître d'ouvrage qui est le Conseil régional et son concessionnaire, elle a permis de mieux orienter les études complémentaires à conduire et à réaliser pour faire mûrir le projet. Une fois le débat public achevé, conclu et la décision du maître d'ouvrage prise, si cette décision s'oriente vers une poursuite du projet, elle aurait vocation à reprendre du service pour accompagner le projet et garantir la cohérence de ce projet avec les politiques de bassin-versant, visant à une gestion maîtrisée et économe de la ressource en eau.

Claude ALLET – BRL

J'ai un élément de réponse complémentaire. Aujourd'hui, on dessert déjà pas mal de territoires avec l'eau du Rhône, notamment sur le territoire de Montpellier. Nous sommes donc astreints à de très nombreux contrôles. Il y a les contrôles que nous faisons nous-mêmes. Je vous invite d'ailleurs à venir à la séance qui est réservée pour la présentation de l'ensemble du dispositif lié à la qualité de l'eau. Nous sommes astreints à de très nombreux contrôles, faits par des laboratoires indépendants.

Nous avons différents systèmes en permanence pour gérer les alertes, en cas de risque de pollution. L'eau du Rhône sert à l'agriculture, sert à la potabilisation, sert à l'environnement. Nous poursuivrons donc ces contrôles, sous le regard très précis de l'administration puisque nous avons toutes les réglementations sur les périmètres de protection des captages d'eau potable.

Philippe MARZOLF

Sur la question de la qualité de l'eau, on aura une partie d'une réunion thématique sur le sujet. On fera venir des gens qui sont chargés du suivi des PCB et des autres résidus médicamenteux que l'on peut trouver dans le Rhône.

Une autre question aux représentants de l'Etat sur la démarche ? Non.

Merci Messieurs.

Troisième table ronde

Philippe MARZOLF

Pour cette troisième table ronde, on a fait venir deux futurs utilisateurs, si le projet se fait ; et un contradicteur qui va apporter un peu de piment au débat. Ce sera d'abord Michel Pontier de la Chambre régionale d'agriculture, sur les enjeux du projet pour l'agriculture languedocienne. Ensuite ce sera Georges Debaille du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas-Languedoc, sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Et il y aura Thierry Ruf qui est géographe à l'IRD, sur une position relative au projet Aqua Domitia.

On commence par Michel Pontier de la Chambre régionale d'agriculture.

Les enjeux du projet pour l'agriculture languedocienne

Michel Pontier
Chambre régionale d'agriculture

Michel PONTIER – Chambre régionale d'agriculture

Bonjour à tous. Je suis agriculteur, pas loin d'ici, dans la commune de Fabrègues. J'ai la chance d'être irrigant. J'ai de l'eau et je suis irrigant depuis 30 ans dans la commune.

L'irrigation dans nos régions est une irrigation un peu particulière. On a climat méditerranéen. L'irrigation méditerranéenne est très ancienne. Je suis un élu de la Chambre régionale mais je suis aussi le président de l'Association des irrigants des régions méditerranéennes françaises. J'ai beaucoup d'adhérents qui ont des canaux qui ont quatre à cinq siècles d'existence. C'est donc quand même une irrigation durable. Je ne sais pas si cinq siècles, c'est durable. Mais en tout cas, cela dure depuis cinq siècles. Cette irrigation est donc ancienne. Elle est collective parce que l'on a souvent des ressources en eau qui sont loin. Il a fallu l'amener collectivement sur les lieux de consommation. C'est une vraie caractéristique.

Pour prendre quelques chiffres, 75 % des exploitations irrigables irriguent à partir de réseaux collectifs et 80 % des surfaces irriguées sont de périmètre collectif également. En ce qui concerne l'irrigation en Languedoc-Roussillon, j'ai un chiffre de 86 000 hectares. Le DRAAF en avait 75 000. C'est comme les manifestations, c'est toujours un peu dur à compter exactement. 44 % des 86 000 hectares sont des fruits et légumes, 32 % de la vigne soit 26 000 hectares, et le reste, ce sont quelques céréales, de la prairie et quelques fourrages. Au niveau national, ce ne sont pas du tout les mêmes chiffres. Ici, c'est surtout en fruits et légumes, et en vigne.

On a parlé plusieurs fois de la diminution des surfaces irriguées. On se posait la question. L'irrigation a été mise en cause. Avec les collègues, on a donc demandé aux deux régions – Languedoc-Roussillon et PACA – et à l'Agence de l'eau de financer une étude sur les cultures irriguées. On l'a mise sur le site. Cette étude démontre la chose suivante : l'essentiel des surfaces

qui sont perdues en irrigation a été consommée par l'urbanisation. On a perdu 20 000 hectares en zone urbaine en 30 ans. C'est considérable. C'est pour cela que le projet Aqua Domitia ne compenserait même pas la moitié de ce que les urbains ont consommé aux territoires agricoles. Ce serait donc un juste retour des choses. D'ailleurs j'ai une idée pour les financements, puisque l'on cherche toujours des sous. Je ne sais pas s'il y a encore des élus. Si l'on mettait une petite taxe de 5 euros par mètre carré qui a été construit sur les zones irrigables, cela ferait une cagnotte de 1 milliard d'euros, et l'on pourrait faire 7 projets Aqua Domitia.

Philippe MARZOLF

Pourquoi ? C'est constructible dans les zones inondables ?

Michel PONTIER – Chambre régionale d'agriculture

C'est en zone irrigable. On a consommé 20 000 hectares de zone irrigable, notamment entre Montpellier et Nîmes, évidemment. C'est d'abord parce que les zones irrigables sont souvent périurbaines. 40 % des zones irrigables sont en périurbain. Et on a tendance à urbaniser les plaines. Mais c'était pour vous dire que l'on a un vrai manque de surfaces irriguées dans nos régions. C'était une parenthèse.

Au niveau de l'agriculture, les besoins sont importants. Ce week-end, si vous avez du temps, je vous conseille une petite balade : samedi dans Mauguio et dimanche dans Fabrègues. A Mauguio, 100 % des surfaces (*inaudible*) cultivé parce que (*inaudible*). A Fabrègues, c'est ma commune, je n'en suis pas fier, à peu près 50 % des terres (*inaudible*), parce que c'est de la plaine, comme à Mauguio, sauf qu'il y a (*inaudible*) jusqu'à présent. J'espère que demain, il y en aura un.

En ce qui concerne les besoins pour la viticulture, je n'en parlerai pas beaucoup, il y a des experts dans la salle, beaucoup mieux placés que moi. Le changement climatique a fait perdre à peu près 150 mm au printemps, c'est-à-dire au moment où la plante a besoin d'eau. Et le consommateur a changé ses goûts. Il boit beaucoup moins d'Aramon et beaucoup plus de Chardonnay. J'ai été viticulteur, l'Aramon ne demande pas beaucoup d'eau et cela pousse assez facilement, mais personne n'en boit. La demande est dans les vins de cépage, notamment. Entre le changement climatique et le changement des modes de consommation, la viticulture a besoin d'eau de façon impérative à mon avis.

Après, vous savez qu'il y a eu une grande crise viticole et on a arraché à peu près 180 000 hectares dans le Languedoc-Roussillon. Tous ces hectares ont été partiellement reconvertis dans les zones irrigables. Dans les zones sans eau, il n'y a évidemment pas grand-chose, puisqu'il n'y a pas grand-chose qui pousse sans eau dans nos zones. Pour ces zones, ce sont donc des projets qui sont relativement indispensables.

En plus, il y a une demande de plus en plus importante que je connais bien parce que c'est ma partie. C'est la consommation locale. Tout à l'heure, il y a des gens qui ont prononcé des mots que je ne comprenais pas, là, c'est pareil : cela s'appelle les locavores. « Locavore » veut dire que l'on veut consommer local. C'est vrai qu'il y a une vraie demande, une grosse demande.

Philippe MARZOLF

C'est l'agriculture de proximité.

Michel PONTIER – Chambre régionale d’agriculture

Voilà, mais tout à l’heure Monsieur a dit un truc que je n’ai pas compris.

Philippe MARZOLF

Il ne faut pas hésiter à demander.

Michel PONTIER – Chambre régionale d’agriculture

J’ai retenu « *ex cathedra* ». Je ne parle pas le latin, je n’ai pas compris. Je ne suis qu’un paysan.

Pour finir sérieusement, la consommation pour les circuits courts est importante et n’est vraiment pas négligeable. Il y a vraiment une demande de plus en plus importante. Et je pense que c’est quelque chose qui, à l’avenir, va se développer.

En conclusion, le projet Aqua Domitia est une solution pour les nouveaux besoins agricoles en eau, tout en préservant les ressources locales et (*inaudible*) par un réseau sécurisé ; l’opportunité de permettre le maintien d’une agriculture compétitive, avec une gestion collective et raisonnée bien sûr de la ressource.

En deuxième conclusion, je dirai que demain, l’agriculture méditerranéenne sera irriguée ou ne sera plus.

Merci.

La sécurisation de l’alimentation en eau potable

Georges Debaille

Syndicat Intercommunal d’Adduction d’Eau des communes du Bas-Languedoc (SBL)

Philippe MARZOLF

Monsieur Debaille, vous êtes l’ancien Président du Syndicat Intercommunal d’Adduction d’Eau des communes du Bas-Languedoc. Et c’est pour vous qu’il y a eu vraiment ce (*inaudible*). Vous pourrez donc répondre en même temps à la question. Pourquoi y avait-il urgence sur ce maillon sud ? Et pour vous, plus généralement, qu’est-ce que ce projet Aqua Domitia apporte à la sécurisation de l’alimentation en eau potable ?

Georges DEBAILLE – SBL

Avant de présenter le Syndicat Intercommunal du Bas Languedoc, vous voyez sur la carte l’importance de ce syndicat. Il part de la ville d’Agde et va jusqu’aux portes de Montpellier, à Saint-Jean-de-Védas.

Pourquoi ce maillon sud a-t-il été décidé avant tous les autres maillons ? Le syndicat du Bas Languedoc commençait à avoir des difficultés de ressource. Il a donc fallu calculer, avec

plusieurs scénarios, quelle était la solution qu'il fallait prendre. Avant d'en arriver là, je préférerais vous présenter le syndicat.

Ce syndicat a été créé en 1946, tout de suite après la guerre, par 8 communes rurales et la commune de Sète. Pourquoi Sète ? C'était pour développer son port évidemment, puisqu'elle n'avait pas d'eau. Les communes rurales avaient des installations vétustes et très peu de ressource. A l'heure actuelle, ce syndicat a 26 communes. Vous les voyez toutes sur la carte. Et nous avons signé des conventions de sécurisation avec d'autres communes, par exemple la commune de Villeneuve-lès-Maguelone ou celle de Florensac, qui ont des ressources qui ne sont pas sécurisées. De temps en temps, elles font appel au syndicat du Bas Languedoc.

Les ressources actuelles du syndicat se trouvent à Florensac. C'est la source principale. Nous avons 12 puits dans la nappe d'accompagnement de l'Hérault qui doivent nous fournir 96 000 m³/jour, nous avons l'arrêté préfectoral. Hélas, avec le développement démographique et l'augmentation de la population touristique... A l'heure actuelle, nous alimentons 195 000 habitants et 500 000 en période estivale. Nous avons le tourisme de la ville d'Agde, de Marseillan, de Sète et de Frontignan. Et il y a aussi la commune de Vic la Gardiole où il y a pas mal de campings et de résidences touristiques. Il est évident que les 96 000 m³/j sont dépassés. Il y a bien fallu essayer de trouver les ressources ailleurs.

Nous avons donc créé un schéma directeur. Ce schéma directeur comporte plusieurs scénarios. Le premier scénario consistait à demander davantage de pompage dans l'Hérault, ce qui évidemment, vous le comprenez tous, est refusé. Ensuite, nous voulions aussi mobiliser toutes les ressources karstiques qui existent aussi sur le syndicat. Nous avons trois puits. Nous en avons un à Saint-Jean-de-Védas qui s'appelle le forage de la Lauzette. Mais il ne fournit que 6 528 m³/j. Ensuite, nous avons le Boulidou, dans le karst du pli de Montpellier. Il se trouve sur la commune de Pignan. Et nous avons encore un autre forage, celui de l'Olivet, qui nous fournit 10 000 m³/j. Même en faisant le total de toutes ces ressources, il est évident que le syndicat n'arrive plus à couvrir les besoins de ses usagers.

Dans ces scénarios, nous n'en avons retenu qu'un seul, d'abord à cause des difficultés techniques mais aussi des autorisations administratives, c'est-à-dire le fait de ne pas accepter les 15 % de pompage que nous réclamions en plus sur le fleuve Hérault. Nous nous sommes donc obligatoirement tournés vers le Bas-Rhône. Nous avons eu plusieurs contacts pour savoir s'ils avaient la disponibilité de nous fournir l'eau que l'on réclamait. Et en même temps, nous avons décidé de construire une usine de potabilisation, et tout cela rapidement. Les premiers contacts avec Bas-Rhône se sont faits en 2008-2009. Pour pouvoir assurer notre alimentation de syndicat, il nous fallait au moins être branché en juillet 2011. 2011 est passé. A l'heure actuelle, l'usine est terminée. Les travaux du maillon sud sont engagés. Ils sont vraiment bien engagés puisque j'ai appris dernièrement que le raccordement à cette usine s'effectuerait dans la deuxième quinzaine de décembre, je crois. Nous voilà donc sauvés puisque cette usine va pouvoir fournir 30 000 m³/jour. Dans les années à venir et surtout pour l'année 2012, cela nous permettra d'assurer les pointes lors de la saison touristique. En même temps, cela va évidemment soulager toutes les ressources que nous avons à l'heure actuelle. Il y aura moins de pression sur le fleuve Hérault. Dès que l'usine sera en route, nous fermerons le forage de la Lauzette à Saint-Jean-de-Védas. Il est mal situé. Il est situé à côté du Carrefour de Montpellier Saint-Jean-de-Védas. Il est donc en pleine zone urbaine et nous avons l'autoroute à 100 mètres. Il est évident que nous allons respirer à partir du mois de décembre,

avec cette usine. Je signale aussi, évidemment, que l'apport de cette nouvelle ressource va permettre d'alléger la pression sur tous les milieux aquatiques fragiles.

Philippe MARZOLF

Pour juillet-août, pour la saison estivale 2011, est-ce que vous avez eu des problèmes de pénurie ?

Georges DEBAILLE – SBL

Non. Nous avons constaté une diminution de 2 %.

Philippe MARZOLF

Consommation globale ?

Georges DEBAILLE – SBL

Consommation globale.

Philippe MARZOLF

Les gens consomment donc moins.

Georges DEBAILLE – SBL

Oui. Ont-ils pris conscience ? J'ai discuté avec d'autres membres de syndicats de l'Hérault. Je pense que c'est partout une diminution à l'heure actuelle. Il faudra l'expliquer. Je n'ai pas les éléments.

Philippe MARZOLF

Ce changement de comportement est peut-être lié à la publicité, à force de dire : fermer le robinet quand vous vous lavez les dents, etc.

Georges DEBAILLE – SBL

Les gens ont pris conscience. Il est évident que nous aussi, lorsque l'on envoie les factures, on dit aussi aux gens de faire attention, comment il faut économiser l'eau, etc. On les sollicite sans arrêt.

Philippe MARZOLF

Merci Monsieur Debaille.

Position relative au projet Aqua Domitia

Thierry Ruf
Géographe à l'IRD

Philippe MARZOLF

Monsieur Ruf, vous êtes géographe à l'IRD. Egalement, vous nous expliquerez peut-être, rapidement, que vous êtes à Jacou, "Europe Ecologie-Les Verts". Vous nous direz un peu ce que vous faites en tant que militant. Vous avez fait une contribution qui est actuellement sur le site de la commission particulière. C'est une contribution relative au projet Aqua Domitia. Il nous a semblé intéressant que vous la présentiez devant tout le monde.

Thierry RUF – IRD

Merci Monsieur Marzolf. Je dois dire que je n'étais pas au courant du fait que j'intervenais en tribune. Je croyais que j'intervenais de la salle, je n'ai donc pas préparé... J'aurais voulu le faire depuis la salle, mais ce n'est pas grave.

J'interviens un peu comme l'avocat du diable, en fait. Il faut qu'il y ait un vrai débat et il faut qu'il y ait une manifestation d'arguments pour pousser les acteurs à mieux exprimer leurs connaissances, et aussi voir les contradictions qu'il peut y avoir dans un programme. Il y a cette idée d'un programme qui n'est pas définitif, qui peut évoluer au cours du temps.

Il faut que je me présente. Je suis agronome, géographe. Je travaille à l'IRD, l'Institut de Recherche sur le Développement. Et je suis aussi élu, conseiller municipal "Europe Ecologie" dans la commune de Jacou. Je vais parler aujourd'hui en tant que géographe et non pas en tant qu'élu. Je réserve cette déclaration, en tant qu'élu, à la suite du débat, dans un certain nombre d'instances où ce sera mandaté par Europe Ecologie que je pourrai tenir un discours plus politique.

En tant que géographe de l'IRD, je travaille sur les conflits d'usage de l'eau dans les pays du Sud. Le Sud commence déjà à partir du Rhône pratiquement, puisque le Languedoc-Roussillon fait partie de nos terrains de réflexion. C'est un terrain que nous mettons en symétrie, en miroir, avec des situations d'autres régions. On a parlé de PACA en France, mais il y a aussi l'Espagne, l'Italie, le Maroc, l'Egypte et le Liban. Nous avons eu un programme extrêmement intéressant qui a fait avancer la réflexion sur la gestion collective de l'eau d'irrigation en Méditerranée, en insistant bien sur le niveau de discussion dans des institutions locales, qu'elles soient reconnues et qu'elles soient capables d'être présentes dans un débat sur les bassins versants mais aussi sur ce que l'on a appelé les bassins déversants ou les bassins d'approvisionnement. Ce sont des unités qui se sont construites au cours du temps pour gérer l'eau pour l'irrigation mais aussi pour le développement urbain, l'eau domestique, etc.

Mon expérience est donc surtout marquée par la gestion de l'eau dans la zone catalane, mais aussi autour de Béziers, de Montady, de bassins versants intermédiaires. Je m'intéresse aussi à l'histoire de l'irrigation en général dans le Languedoc, notamment à la naissance des grands canaux de transfert.

Je voudrais d'abord dire que le débat engagé par BRL et la Commission Nationales du Débat Public est un débat exemplaire, qui n'a jamais existé dans la région. Nous allons avoir treize séances de travail, d'atelier. J'espère que les positions seront plus marquées que lors de cette séance d'aujourd'hui, que les arguments seront plus incisifs de façon à ce que l'on progresse dans l'idée d'une gestion nouvelle de l'eau dans la région, de nouveaux équilibres entre l'agriculture et l'urbain, et éventuellement d'autres usages industriels et touristiques.

Le projet qui nous est soumis aujourd'hui à débat est un projet qui a une longue histoire, on ne l'a pas encore dit aujourd'hui. On montre toujours la ville de Nîmes et l'art romain d'utilisation de l'eau et, ensuite, on passe directement à 2004. D'ailleurs mon voisin aussi a marqué le fait qu'un syndicat a une histoire et s'ancre dans un territoire, dans des moments difficiles de l'accès à l'eau. Il faut tenir compte de cette histoire.

L'intervention sur l'eau dans le Languedoc-Roussillon a été avant tout nécessitée par des difficultés reconnues, dans la région située entre Nîmes et Narbonne, depuis très longtemps. Certaines personnes ont essayé de concevoir de grands tableaux de transfert. Il faut savoir que le premier canal important qui aurait pu être mis en place à l'époque moderne avait été imaginé pour alimenter la ville de Nîmes, au moment de la révolution française.

De ce projet, est né ensuite un autre programme bien plus important, qui est monté en puissance au XIX^{ème} siècle. C'est le grand programme de transfert d'Aristide Dumont. BRL connaît bien puisque c'est son socle historique. Cela consistait à détourner les eaux du Rhône à Vienne, à les transférer par un grand canal en rive gauche pour irriguer l'Isère et le Drôme, à retraverser toute la vallée du Rhône et à amener l'eau jusqu'aux portes de Montpellier, non pas dans la partie basse de Mauguio mais dans les terres hautes des garrigues. Le canal devait passer à [*Saldétéri*] et continuer jusqu'à Narbonne. Cela aurait été le plus grand canal en France, et peut-être même en Europe, à l'époque. Ce canal ne s'est pas fait pour des raisons qu'il est trop complexe d'exposer ici.

On a repris cette idée dans les années 50, après la guerre, pour mobiliser l'économie d'une région pauvre. C'est ce fameux projet du transfert du Bas Rhône Languedoc, qui est finalement la reprise du projet initial d'Aristide Dumont mais basée sur des technologies de pompage, une énergie peu chère et un processus qui vise surtout à combler les déficits de gestion des plaines littorales plutôt que de s'attaquer aux questions d'ensemble des bassins versants nombreux variés qui sont dans la région Languedoc-Roussillon.

Dès 1957, le projet était formaté pour apporter l'eau jusqu'à Narbonne. Il y a donc un premier échec qui n'a jamais été expliqué, ni du point de vue scientifique, ni par les acteurs. En 1962, pourquoi le programme de transfert d'eau jusqu'à Narbonne n'a-t-il jamais été poussé jusqu'au bout ? Il est vrai que la Compagnie du Bas Rhône Languedoc était une compagnie nationale et qu'il y avait une construction politique et institutionnelle qui était sans doute moins favorable pour le développement hydraulique dans les années qui ont suivi. En tous les cas, BRL a buté sur Mauguio et son réseau s'est arrêté là.

Le projet Aqua Domitia actuel a aussi une histoire de transfert. C'est le projet de transfert d'eau du Rhône vers Barcelone. C'est cela, l'historique réel de ce projet. On n'en a pas parlé. Nous avons un peu affaire au parent pauvre d'un projet pharaonique, ou en tout cas d'importance internationale, qui a finalement été réduit. D'une part, le projet de Jacques Blanc a été finalement abandonné. Je pense qu'il ne faut pas dire, comme on l'a fait tout à l'heure, que tout a démarré en 2004 avec l'arrivée de Georges Frêche. Non. C'est tout cet historique. Georges Frêche ne fait que reprendre le

projet de Jacques Blanc. Il y a un changement de bord politique mais pas un changement sur le fond de ce projet. Vous le savez, Barcelone a refusé ce transfert.

Au fond, nous avons maintenant un projet qui a été appelé Aqua Domitia, de façon très habile, une artère hydraulique majeure pour le Languedoc-Roussillon, une sorte d'autoroute de l'eau internationale. Et maintenant, c'est ce que j'ai écrit dans le texte introductif et critique, nous traitons d'une petite départementale, qui va passer dans seulement deux départements, mais qui va coûter le prix relatif de la grande autoroute. Le coût d'Aqua Domitia est un coût très excessif par rapport aux équipements qui vont pouvoir être raccordés.

L'agriculture est bien sûr demandeuse. Les zones urbanisées sont demandeuses. Mais dans le dossier, il n'y a rien qui nous explique le partage de ces ressources faibles qui vont être mobilisées et transférées. La zizanie peut s'installer dans la région lorsqu'en cas de sécheresse, il y aura des problèmes d'allocations prioritaires. On ne va pas lancer les agriculteurs – je peux m'adresser à mon ami et voisin – à s'équiper de gros investissements de goutte à goutte dans les vignes, si la sécurité de l'approvisionnement n'est pas assurée.

Pour terminer, ce projet risque donc d'être trop clientéliste. J'ai bien entendu le directeur de BRL traiter les usagers de clients, enfin, les dénommer comme cela. Le risque de clientélisme est très très important. Je pense qu'il faut profiter de ces treize réunions pour revoyager dans tous ces éléments, rediscuter du fond, des objectifs, des alternatives et de la place que peut avoir le Rhône dans des dispositifs qui, de toute façon, sont des dispositifs de gestion intégrée de bassins versants. Tous les scientifiques parlent de cela. Malgré tout, on est en train de faire une politique d'offre marginale, chère et qui pose des questions institutionnelles et politiques.

Applaudissements

Philippe MARZOLF

Merci. Soit on applaudit tout le monde, soit on n'applaudit personne.

Débat avec le public

Philippe MARZOLF

On a une vingtaine de personnes qui nous suivent sur internet et on a une question sur internet.

Claude-Sylvain LOPEZ – CPDP

Cette personne demande si l'on peut espérer que les adductions d'eau arriveront jusqu'aux portes de Carcassonne, pour l'irrigation.

Philippe MARZOLF

Est-ce qu'il y a des demandes au niveau de Carcassonne ?

Michel PONTIER – Chambre régionale d’agriculture

Il y a des demandes. Après, je ne sais pas si l’eau ira jusqu’à Carcassonne. Elle ira jusque dans le Minervois. On n’est donc pas loin. Le projet s’arrête dans le Minervois, pour le moment.

Philippe MARZOLF

Pour vous, il y a donc des demandes aussi dans le Carcassonnais.

Michel BROUSSE – Conseil général de l’Aude

Je peux donner des éléments de réponse à la question précise. Il y a déjà des réseaux d’irrigation dans ce secteur-là, sur l’étang de Marseillette notamment. A certains moments, le Canal du Midi a été utilisé comme vecteur d’eau. Des pompages ont permis de l’irrigation également. Les choses sont donc possibles aussi dans ce secteur-là. Pour l’instant, il n’est pas prévu que le réseau dont il est question aille jusque dans le Carcassonnais. Quand on dit « aux portes de Carcassonne », on doit le situer sur la carte. Ce n’est donc pas l’objectif du moment.

Pour avoir une interrogation plus générale, puisque j’ai la parole, j’aime bien la façon dont cela a été présenté, le fait de resituer cet aménagement dans des temps historiques. J’ai eu l’occasion de le dire, je le répète aujourd’hui, il y a une image dans le film qui nous situe sur le pont du Gard, c’est l’endroit de la signature du projet et de la charte Aqua 2020. J’y ai participé aux côtés de la région et des autres départements. Cette image nous rappelle que déjà, à cette époque-là, la problématique de l’eau restait un vrai problème à résoudre. Vous y avez fait référence également. Le projet porte aujourd’hui le nom de Domitia, ce qui donne aussi une dimension à ce projet-là.

Pour représenter le département de l’Aude : chez nous également, la maîtrise de l’eau a guidé historiquement l’aménagement du territoire. Si je fais référence à l’histoire, je vais me retourner vers l’arrière, vers Pierre-Paul Riquet qui a bien marqué le système hydraulique du département par la création du Canal du Midi et dont les installations nous servent encore dans nos équipements, dans l’histoire récente, à partir des années 1950, et jusqu’à ce jour sans discontinuer, à un moment où la Commission du débat public n’existait pas. Pour satisfaire les besoins en eau des populations et le développement économique, des barrages nouveaux ont été construits dans la Montagne Noire ou sur le piémont pyrénéen, pour stocker des eaux excédentaires hivernales. L’interconnexion de ces réservoirs nous a dotés d’un outil original et sans doute unique, qui nous permet désormais de pallier tous les inconvénients des sécheresses estivales, tant pour les activités humaines que pour le milieu naturel, et dans une vision déjà interdépartementale et même inter-bassins, sujet sur lequel on est concentré aussi aujourd’hui. Pour être un élu de ce département, à l’origine du côté du barrage de la Ganguise notamment, le projet a mis un certain temps à se réaliser. A l’origine, il était prévu qu’il servirait à des cultures fourragères devant permettre l’élevage de veaux. Je sais à quoi ressemble un veau parce que je suis issu de l’agriculture, mais je n’en ai jamais vu un consécutivement à cette réalisation. Par contre, aujourd’hui, je sais que cet équipement, *via* l’irrigation, a permis de soutenir une activité agricole qui est majeure dans ce département, avec les effets induits et donc toutes les activités de transformation de l’ensemble des productions. Les besoins ont donc évolué et peuvent aujourd’hui satisfaire.

Pour terminer sur ce registre-là, c’est l’ensemble des ressources locales de proximité qui ont été mobilisées à ce moment-là. Et cela permet aujourd’hui, globalement, de satisfaire l’ensemble des besoins sur le grand ouest du département et en arrivant jusqu’à Carcassonne et au-delà, avec

aujourd'hui des projets en cours de réalisation de doublement des capacités de potabilisation sur l'ouest de la Montagne Noire et sur le Carcassonnais.

Avec Aqua Domitia, aujourd'hui, il s'agit de donner les mêmes moyens à l'est du département de l'Aude, privé de ressource de surface suffisante. Il y a la progression démographique dans la basse vallée de l'Aude. Nous sommes à la croisée des voies autoroutières. Nous sommes aussi au débouché de la voie d'Aquitaine. On revient sur ces désignations historiques qui ouvrent ce territoire. Mais il y a aussi, dans l'arrière-pays, Midi Pyrénées, jusqu'à (*inaudible*) atlantique, débouchant sur le bassin méditerranéen où dans l'avenir, en tout cas à l'échelle de temps qui nous intéresse, il doit se passer un certain nombre de choses auxquelles nous restons très attachés. Pour les Audois, il n'est donc pas question de restreindre, de freiner tout ce qui peut être apporté à l'économie du département et de la région. Nous sommes sur une bande littorale qui connaît un essor économique dans la Narbonnaise, dans le lézignanais également. A l'échéance 2030, avec une progression démographique qui est deux fois plus rapide que dans le reste du département, l'INSEE nous dit que la moitié de la population audoise devrait y vivre ou/et y travailler. Et avec notre vision d'élus, à cette date-là, nous sommes aujourd'hui – c'est notre fonction également – sollicités pour apporter les réponses à l'ensemble des besoins. Ce sont 200 000 personnes en 2030. Aujourd'hui, sur ce secteur, il y a également 267 000 lits, qui sont le fondement de l'activité touristique qui pèse économiquement peu ou prou autant que l'agriculture dans le département de l'Aude. Cet enjeu-là n'est donc pas négligeable et ne sera pas négligé. Qu'en sera-t-il des effets du changement climatique, dont on parle et dont nous nous saisissons également.

Philippe MARZOLF

Monsieur, est-ce que vous pouvez conclure ?

Michel BROUSSE – Conseil général de l'Aude

Je vais conclure. Dans ces terroirs où s'est inscrite l'histoire de la viticulture – nous le rappelons dans notre cahier d'acteur –, il s'agit aussi de donner les moyens aux agriculteurs pour persévérer dans l'utilisation de tout le potentiel de production mais également de captage de plus-value dans une concurrence mondialisée. Ce sera avec une exigence préalable qui sera l'économie dans tous nos usages, comme cela a été rappelé. Ce sont la préservation des ressources patrimoniales souterraines, la diminution des prélèvements et l'aménagement des pressions sur les milieux naturels avec des effets induits. Permettre une vie harmonieuse, développer l'économie, préserver les environnements, tels sont nos objectifs. Nous sommes donc partenaires, dès la première heure, de la région, porteuse du projet et de son concessionnaire BRL.

Philippe MARZOLF

Cela fait 9 minutes que vous parlez, Monsieur. A ce moment-là, il fallait demander une intervention. Là, les autres personnes commencent à partir ou elles veulent poser des questions.

Michel BROUSSE – Conseil général de l'Aude

D'accord. Je termine. A l'échelle du département, nous avons mis en œuvre un règlement d'aide conditionnant l'attribution de nos parts de financement au respect d'un certain nombre de conditions, sur lesquelles je vais revenir. Je ne vais pas y revenir, pardon. C'est en application d'un projet finalisé en 2010, après l'exercice de démocratie participative, et qui trouvera son exécution

dans un outil opérationnel qui sera le Schéma départemental d'aménagement et de développement Durable du Territoire. On peut s'exprimer favorable ou contre les solutions proposées. Mais nous, élus, sommes sollicités sur tous les enjeux, avec le devoir d'y répondre. Et nous essayons de le faire en trouvant le meilleur compromis.

Monsieur le Président, pour terminer, une seule phrase. Nous souhaitons que le débat public soit un moyen d'information, d'échange, de compréhension et, nous l'espérons, au final, d'appropriation d'un projet pour servir au mieux les intérêts présents et à venir. Merci.

Philippe MARZOLF

Merci Monsieur. Est-ce qu'il y a des réactions par rapport à ce qui a été dit sur les utilisations futures, possibles, du projet ?

Laure MATON

Bonjour. Tout à l'heure, Monsieur Pontier disait qu'il y avait 20 000 hectares perdus, grignotés par l'urbanisation dans les terrains irrigables. Est-ce qu'il y a eu une vérification de la compatibilité des hypothèses en termes d'évolution de la population ? Il est prévu plus 50 % d'ici 2030, je crois. Et est-ce que vous promettez un maintien des surfaces irrigables dans la région aux agriculteurs ?

Philippe MARZOLF

Cela va dépendre aussi. Il y a beaucoup d'agriculteurs qui prennent leur retraite. Est-ce qu'il y a une relève derrière ? C'est cette question, aussi, sur la pérennité.

Laure MATON

Ma question est sur la compatibilité des hypothèses, d'une part par rapport à l'évolution de la population, d'autre part par rapport à celles qui portent sur l'évolution de l'agriculture.

Michel PONTIER – Chambre régionale d'agriculture

L'évolution de l'agriculture, c'est toujours difficile. L'élu de l'Aude nous a dit que le projet de la Ganguise a été fait pour des veaux qui étaient élevés en Lozère et vendus en Italie actuellement. L'idée était de faire de l'arrachage viticole pour faire venir ces veaux plutôt que de le faire faire par les Italiens. C'était l'idée. Elle est bonne, mais cela ne s'est pas passé ainsi puisque le marché n'a finalement pas demandé cela et a demandé qu'il y ait un développement de production de semences. C'est toujours difficile de dire ce qu'il va se passer.

Ce dont je suis sûr et c'est ainsi que j'ai terminé mon intervention, c'est que sans eau, il n'y aura plus rien ou il n'y aura plus grand-chose. Je suis sûr de cela. Par contre, je ne sais pas, le marché évolue.

Philippe MARZOLF

Pas de maïs.

Michel PONTIER – Chambre régionale d’agriculture

Pour revenir sur les surfaces irriguées, cela a été une grande surprise pour nous. C’est l’étude qui nous l’a permis. On n’imaginait pas du tout que l’urbanisation avait consommé autant de surfaces irriguées. C’est vraiment un grand gaspillage. C’est vraiment dommage. C’est un projet qui coûte très cher. Pour l’urbanisation, on a des moyens énormes. Je vous parle d’une taxe de 5 euros au mètre carré en plaisantant. Sur un terrain à bâtir qui se vend à je ne sais pas quel prix, c’est négligeable. Mais ces 5 euros donneraient dix fois les moyens à BRL pour aménager.

Philippe MARZOLF

Cela répond ? Pas tout à fait ? Une réponse de BRL, peut-être ?

Christian BOUILLÉ – Région Languedoc-Roussillon

Il y a juste une petite question que je voulais poser à Monsieur Ruf. Il nous a fait un petit cours d’histoire sur ce qu’il s’était passé avant 2004 et sur le fait que 2004 n’était pas le début de tout. Mais la différence entre le passé et 2004, c’est qu’il y a eu un changement politique majeur dans la région et que le problème de l’eau s’est posé et est en phase d’être résolu d’une manière globale. Ce n’est pas pour rien que le 1^{er} septembre, au Conseil régional, on a voté un service public régional de l’eau. Le problème de l’eau aujourd’hui, ceux qui font des profits lucratifs extraordinaires, on peut le régler d’une manière simple. C’est justement en créant ce que nous venons de faire. C’est un point de vue qui est tout à fait différent de votre remarque qui consiste à dire qu’avec l’argent d’une autoroute, on a fait un chemin départemental. Pas du tout. Les investissements faits sont faits pour l’aménagement du territoire. On est dans le prolongement naturel de ce que Philippe Lamour avait introduit dans les années 50-60. Par conséquent, c’est ce prolongement qui va modifier la donne, va permettre d’accueillir tous les Languedociens qui nous rejoindront d’ici 2030, puisqu’il y en aura 700 000 de plus, dans des conditions qui seront les moins chères possible. Normalement, l’eau est gratuite et tout le monde doit y avoir accès. Mais elle n’est jamais gratuite parce qu’il y a des investissements à faire pour la récolter, pour la déplacer, etc. Vous avez dépassé votre temps d’une minute et demie, ce n’est pas grave. Mais je pense que nous ne sommes pas d’accord sur ce point-là. On aura encore l’occasion d’en discuter.

Philippe MARZOLF

Je croyais que vous répondiez à la question de Madame.

Claude ALLET – BRL

J’ai un élément de réponse sur la compatibilité. Monsieur Pontier l’a dit, il n’y a que 7 % – je disais 10, mais il est encore plus pessimiste que moi – de la surface agricole utile en région qui est irriguée. C’est celle-là que l’on veut sanctuariser, que l’on veut protéger. Et pour le développement urbain, on n’est pas une région hyperdense. Il y a tout un tas d’autres terrains qui sont propices à la construction, et notamment en dehors des zones dites inondables. Il n’y a donc pas concurrence. Ce sont les zones irriguées qu’il faut à tout prix protéger. Et il faut que l’urbanisation, qui se fera dans d’autres outils de planification, se fasse en dehors de ces territoires.

J’ai juste un élément de réponse sur ce qu’a soulevé Thierry Ruf tout à l’heure. Pourquoi le projet historique d’Aristide Dumont puis de Philippe Lamour n’a pas été jusqu’à Narbonne ? A chaque

fois que sur le territoire, il y a une autre solution plus intéressante qu'un transfert d'eau du Rhône, il faut faire cette solution. Qu'est-ce que l'on a fait dans le secteur ouest sur l'Orb ? On a dit : un barrage. Le barrage des Monts d'Orb est plus intéressant à faire. Il y a moins d'énergie, c'est plus efficace, cela va desservir le bassin-versant de l'Orb et le littoral audois. C'est cela qui a été fait.

Aujourd'hui, pourquoi parle-t-on d'interconnexion des deux ? Le risque est que d'ici cinq, dix ou quinze ans, en fonction des hypothèses, le barrage des Monts d'Orb ne soit plus suffisant pour sécuriser ce secteur-là, d'où l'idée d'interconnecter deux ressources.

Philippe MARZOLF

Monsieur Ruf, est-ce que vous voulez répondre rapidement, avant de prendre quelques questions de la salle ?

Thierry RUF – IRD

Il y a là plusieurs faisceaux de choses qui ont été dites.

D'abord, en ce qui concerne la disparition des hectares agricoles, c'est un fait. Je le vois bien, élu à Jacou. Nos terrains agricoles sont maintenant des ZAC urbaines. C'est une politique d'expansion de la ville. On voit donc disparaître les zones de production agricole de proximité. La pression de la spéculation immobilière et de la planification urbaine est quand même très très forte sur nos différentes villes. Ce n'est pas seulement le cas de Montpellier ou des périphéries des grandes villes.

Il y a un élément de connaissance qu'il faut quand même dire. On parle de superficie irriguée, de 86 000 ou de 75 000, je ne sais pas. Mais il y a une superficie équipée qui est beaucoup plus grande que cela. Vous le savez très bien à BRL, le schéma d'aménagement des années 70-80 était un schéma d'équipement systématique de toutes les parcelles dans la zone entre le Rhône et Mauguio, et Montpellier. Il n'y a donc que 25 à 30 % de contrats de service de l'eau qui sont vraiment pris par les agriculteurs. Le reste est de l'investissement pour pas grand-chose, qui a coûté à la collectivité et qui mérite que l'on s'y arrête. Parce qu'il faudrait aussi, si l'on veut développer l'irrigation, avoir un modèle qui agrège les gens dans un projet collectif, commun, de village et d'économie coopérative, solidaire autour de l'eau et du territoire. Et pour l'instant, on est dans un modèle de client, de service et de paiement au volume d'eau et au contrat proposé. Là, il y a donc une question de fond. Est-ce que l'on doit continuer ce système-là ?

Comme je le disais, la série de maillons d'Aqua Domitia reste un petit projet en termes de débit. C'est entre 1 et 2,5 m³. On en a attendu 2,5 m³. C'est plutôt autour de 1,5 m³. 1 500 L/s... Si l'on consacrait tout cela à l'agriculture... On peut discuter. J'entends 10 000 hectares. Je suis agronome et j'ai toujours pensé qu'un système agricole qui utilise de l'eau d'irrigation de façon intensive a besoin de 0,5 litre par seconde et par hectare. On peut donc irriguer entre 1 000 et 2 000 hectares, c'est ce que j'avais dit dans ma critique. Je veux bien concéder 2 à 3 000 hectares. Mais il faut les mettre en rapport avec 100 000 ou 200 000 hectares de demande potentielle. Les agriculteurs qui irriguent ont besoin d'être sécurisés. Et les agriculteurs qui n'irriguent pas veulent maintenant irriguer. Mon voisin le confirme. Le discours des 80 % de vigne qui doit avoir accès à l'eau sinon ils périssent, c'est un discours phénoménal. La grandeur qui est posée au débat est une grandeur qui n'a rien à voir avec ce projet Aqua Domitia. Quand on a 1 500 L/s et que l'on dit que l'on va faire de la sécurité, de l'assurance, servir les agriculteurs, servir les syndicats intercommunaux qui ont

des problèmes de gestion et qui n'ont pas réussi à trouver des ressources complémentaires dans les karsts... Ce sera le sujet d'un débat au cours des semaines prochaines, je crois. Tout cela laisse des incohérences ou des incertitudes. Bien sûr, j'entends, l'idée du programme est assez séduisante. On va commencer et les maillons s'enchaîneront au fur et à mesure des demandes. Mais en même temps, on crée des demandes sociales, on crée des exigences et on peut créer beaucoup d'insatisfaction. Je pense donc qu'il faut dimensionner le projet en fonction de demandes bien établies, après une grande négociation et pas simplement apporter un tuyau supplémentaire en disant que ce sera mieux avec cela. Surtout que cela coûte très cher dans la formule qui a été proposée.

Philippe MARZOLF

Vous trouvez que le débit n'est pas assez important, qu'il faut augmenter le débit.

Thierry RUF – IRD

Aristide Dumont, ce n'était pas un débit par seconde. C'est une autre histoire. Le fait que Barcelone n'ait pas pris le projet nous ramène finalement à un programme tout à fait insatisfaisant – je pense – pour les usagers, et même pour les citoyens : pourquoi allons-nous dépenser autant d'argent pour si peu d'eau transférée ? On nous l'a dit. 15 millions de mètres cubes, ce n'est pas beaucoup. La demande officielle... Enfin, « officielle », on n'est pas dans un régime dictatorial, ce ne sont pas des « demandes officielles », bien qu'en hydraulique, il y ait un peu d'autoritarisme. On dit que 60 millions de mètres cubes sont nécessaires pour que les besoins soient couverts. Aqua Domitia ne va pas effectivement pas couvrir cela. Et comme il promet des usages dans tous les secteurs, je dis que cela va être très très difficile à mener, tel que c'est proposé actuellement.

Jean-Pierre LAPORTE – Militant associatif

Je comprends de ce débat que cela va finalement être au service de l'urbanisation croissante de la région et de la côte, ce qui est une aberration. Je ne sais pas bien comment on peut contrecarrer cela.

Cela va donc être de l'eau pour la consommation humaine. Or l'eau du Rhône est l'eau la plus polluée qui puisse exister, d'après ce que je crois savoir. A Fabrègues, on a fait une usine de potabilisation qui est déjà construite. Je voudrais savoir combien cela coûte pour dépolluer cette eau. D'autre part, est-ce que l'on a une eau vraiment consommable ? Ou est-ce que cette eau doit être diluée avec de l'eau de bonne qualité qui vient des eaux souterraines pour être consommable ? Je crois que c'est une question d'un consommateur lambda.

Philippe MARZOLF

Il y aura une réunion thématique sur la qualité de l'eau du Rhône. Mais il y a peut-être déjà une première réponse ? Est-ce qu'il y a des traitements particuliers à Fabrègues à cause de l'eau du Rhône ? Est-ce qu'elle est complètement potable à la sortie ou est-ce qu'il faut la mélanger avec le vin ?

Georges DEBAILLE – SBL

Le Rhône nous fournit de l'eau brute qui est bonne pour être potabilisée. Notre usine a évidemment toutes les dernières technologies pour pouvoir avoir une eau parfaite à la sortie.

Philippe MARZOLF

Quel est le coût de ce traitement ?

Georges DEBAILLE – SBL

Le coût du traitement est l'impact sur le prix des usagers. Pour le moment, puisque l'usine n'est pas encore en route, il coûte 7,5 centimes par mètre cube, autrement dit 1 000 litres. Quand il y aura la gestion de l'usine, il faudra ajouter 2,5 centimes pour que le fermier soit payé. Cela fera au total 10 centimes sur la facture, ce qui est tout fait raisonnable.

Un intervenant

C'est en euro par mètre cube consommé.

Georges DEBAILLE – SBL

Par mètre cube, oui. L'usine coûte 12 millions d'euros. Elle sera amortie en 8 ans.

Philippe MARZOLF

Est-ce qu'il y a déjà d'autres usines de potabilisation à partir de l'eau du Rhône ?

Georges DEBAILLE – SBL

Je crois qu'il y a déjà toutes les communes d'Aigues-Mortes, du Grau du Roi, de Palavas, d'Agde. Elles sont déjà alimentées. Il y a aussi une partie de Montpellier. La source du Lez produit quand même 140 000 m³/j. Le Bas Rhône est en secours à Montpellier.

Philippe MARZOLF

Est-ce que les prix, le coût de potabilisation sont à peu près les mêmes qu'à Fabrègues ?

Jean-François BLANCHET – BRL

Bonjour. Je peux peut-être apporter quelques compléments de réponse techniques sur ce qui vient d'être dit. Aujourd'hui, l'eau du Rhône est apte à la potabilisation. Il y a des idées reçues sur l'eau du Rhône. On parle souvent de métaux lourds, on parle d'un certain nombre de produits phytosanitaires. Bien évidemment, il y a des éléments indésirables, pour autant ils sont traitables, pour autant il existe une réglementation qui définit les eaux qui peuvent être potabilisées. Toute eau n'est pas apte à être potabilisée. La réglementation l'a prévu. Un arrêté de 2006 stipule l'ensemble des éléments qui doivent être surveillés. Aujourd'hui, à partir de l'eau du Rhône, en pointe, on potabilise pour environ 600 000 à 700 000 personnes, à Nîmes, à Montpellier, sur le littoral héraultais, notamment à La Grande Motte, ou au Grau du Roi côté gardois. Cette eau présente donc des caractéristiques, une fois traitée, qui respectent l'ensemble des réglementations sanitaires en

vigueur. Ce n'est pas BRL qui le dit, on serait juge et partie. C'est l'ARS qui peut en attester, au travers de contrôles sanitaires faits par des laboratoires indépendants.

Philippe MARZOLF

Sans mélange ? C'est du brut du Rhône ... parce qu'il peut y avoir des mélanges avec d'autres eaux ?

Jean-François BLANCHET – BRL

Avec le Ricard, peut-être. En tout cas, il n'y a pas de mélange nécessaire pour la rendre potable.

Philippe MARZOLF

D'après ce que j'ai compris, il y a 30 % seulement d'eau du Rhône l'été à Montpellier. Je ne pense pas que ce soit juste un jour sur trois que vous branchez...

Jean-François BLANCHET – BRL

Effectivement, c'est une bonne question. Pourquoi simplement cette quantité ? Pour rendre l'eau potable, cela a un coût. C'est d'abord un coût de transport. Comme le dit le vice-président Bouillé, ce n'est pas l'eau qui coûte. L'eau ne coûte rien. Elle est dans le milieu naturel. On doit être autorisé réglementairement à la traiter. C'est le fait de réaliser des investissements et de faire fonctionner qui coûte. C'est cela qui constitue le coût du service. Les ressources souterraines de proximité sont privilégiées par le code de la santé publique. Il indique que dès lors qu'il y a une ressource souterraine la plus proche possible, elle doit être privilégiée par rapport à une ressource de surface. C'est ce qui a motivé la plupart des agglomérations à privilégier ces ressources souterraines, que ce soit Nîmes, Montpellier ou d'autres communes. L'eau traitée, l'eau de surface venant du Rhône, vient donc en complément, en conjugaison de ressource, par rapport à la ressource locale.

Un intervenant

Mélangée.

Jean-François BLANCHET – BRL

Elle vient en complément. Il y a des parties de territoire qui doivent être desservies par l'eau du Rhône. C'est territorial, en quelque sorte. Dans certains endroits, elle peut être mélangée.

Philippe MARZOLF

Une dernière question ? Est-ce que vous êtes satisfait, Monsieur, de la tournure des débats ce soir ? On peut se voir après, si vous voulez. J'accepte tout conseil.

Abel DUMONT – Eau Secours 34

Je commence par une réaction par rapport à cette petite discussion sur la qualité de l'eau du Rhône. On oublie de dire que quand on la mélange à d'autres eaux, ce qui compte, c'est le résultat du mélange. Or la dilution est l'une des méthodes les plus efficaces pour rendre potable une eau qui ne

l'est pas. Il arrive un moment où l'on tombe au-dessous des seuils. Il suffit donc de diluer suffisamment. Pour preuve, à Montpellier, il y a un arrêté pour le mélange de l'eau du Rhône avec celle du Lez qui fonctionne effectivement à certains moments de l'année. Mais dans l'arrêté préfectoral, il est prévu qu'il faudra avertir la population sensible au-delà de 10 ou 15 % d'adjonction d'eau du Rhône à l'eau du Lez. Je ne suis pas un expert mais j'ai appris cela un peu incidemment. J'invite simplement à ne pas avoir un discours là-dessus qui continue dans le disparate, comme il l'a été ce soir. Il y a eu beaucoup de choses instructives mais elles sont dissociées les unes des autres.

Finalement, dans cette réunion de ce soir, il y a un rapport initial qui a été validé par la CNDP. Je me demande sur quelle base cette validation a été faite. Tout ce qui a déjà été dit ce soir apporte des tas d'éléments dont certains sont contradictoires avec ce rapport. Quelle place cela va-t-il tenir dans la suite des réunions, de l'information ? Quelle place pour le grand public ? Ce n'est pas la place en enceinte réservée comme celle des réunions, ou comme les documents internet auxquels seule une partie de la population va s'intéresser. C'est la place grand public. Et je repose cette question. Par rapport à cette information à agréger, à mettre en cohérence avec tout ce qui a été dit, comment un débat grand public va-t-il y arriver ? Je reste sceptique sur cet aspect-là.

Philippe MARZOLF

La CNDP ne valide pas le dossier du maître d'ouvrage. On n'est pas là pour valider. Je rappelle que l'on est neutre et que l'on n'a pas d'avis à donner. La CNDP accuse réception de ce dossier qui semble suffisamment complet pour démarrer le débat. Sans les débatteurs, le dossier est de la communication. Et il faut qu'il y ait le débat public, qui va s'appuyer sur le dossier du maître d'ouvrage pour argumenter, apporter d'autres éléments, etc. En ce qui concerne tous ces éléments qui ont été apportés ce soir, cela a été retransmis en direct. Les gens qui n'ont pas pu venir ce soir, le grand public que l'on espère – on espère qu'il va venir les autres soirs mais il n'est pas vraiment là pour l'instant – vont pouvoir regarder sur internet. On va faire un verbatim complet de ce qui a été dit. Et au fur et à mesure que vous allez échanger entre vous, que vous allez argumenter et contre-argumenter, les positions de chacun vont évoluer. C'est donc à la fin, dans le compte rendu final, que vous aurez tous ces éléments-là de perception, d'avis et propositions différents par rapport au projet qui a été mis au débat. En tout cas, je peux vous dire que tous les projets qui rentrent dans un débat public ne ressortent jamais... Ils sont toujours transformés. Il faut donc aussi faire confiance au débat.

Par contre, je suis d'accord sur le grand public. Quand on dit au grand public qu'on lui sécurise son eau potable pour les années à venir, il ne va pas se déplacer. Il vient se déplacer quand on lui construit une autoroute, quand on lui construit un TGV ou quand on ne lui fait pas dans son territoire. Là, il vient. Là, on dit que cela ne va globalement pas coûter très cher et que cela va sécuriser l'alimentation.

Nous faisons la promotion pour que les gens viennent. Mais on attend de vous, militants associatifs, etc., que vous mobilisiez aussi vos adhérents et vos militants, et que vous fassiez le *buzz* pour faire un peu de bruit autour de cela, afin que les gens viennent et s'intéressent au sujet. Comme le disait Monsieur Ruf, cela peut être un grand débat sur la politique ou sur les questions de l'eau en Languedoc-Roussillon. Et cela peut rester juste un débat sur un projet avec des échanges entre techniciens. Tout le monde peut faire ce débat avec le grand public. Nous essayons de faire ce que nous pouvons. Nous attendons aussi de vous des relais dans l'opinion et sur le terrain.

Thierry RUF – IRD

Est-ce que je peux poser une question à l'assemblée ?

Philippe MARZOLF

Bien sûr.

Thierry RUF – IRD

On a parlé du grand public. On a vu que dans les CLE, il y a 50 % d'élus, 25 % de l'Etat et 25 % des associations et des usagers. Est-ce qu'il y a beaucoup d'élus dans la salle ? Je voudrais savoir si vous pourriez lever la main.

Philippe MARZOLF

Qu'est-ce que vous appelez « élu » ? Elu au conseil régional, conseil général, élu je ne sais pas où.

Thierry RUF – IRD

Vous voyez. Cela me paraît être un grand problème. Les élus doivent absolument relayer ce débat. Ils devraient être présents. Pour l'autoroute A9, ils étaient tous devant et étaient très très présents dans la discussion, ceux qui étaient pour et ceux qui étaient contre. Il y avait un enjeu. Et l'enjeu de l'eau est aussi important que l'A9 pour l'avenir de la région, de mon point de vue.

Philippe MARZOLF

Messieurs les élus, en plus des associations, relayez-le donc également. Mais je peux dire que toutes les collectivités à qui l'on a demandé de relayer l'information dans leurs documents l'ont fait. Les citoyens qui les lisent doivent donc pouvoir l'avoir eue. Il y a eu 30 visiteurs sur internet et quelques questions. On vous rappelle que vous pouvez vous faire interviewer si voulez donner votre avis sur le débat, sur le projet, sur les questions qui se posent. Il y a un caméraman qui est à l'entrée.

Claude-Sylvain LOPEZ – CPDP

On me fait remarquer par internet qu'il y aurait des zones qui sont maintenant équipés afin d'utiliser l'eau du Rhône pour arroser les jardins. Je ne sais pas si son nom est identifié, mais l'internaute fait remarquer que rien n'est perdu en ce qui concerne la disparition des terres irrigables.

Philippe MARZOLF

Je vous remercie pour cette première réunion. La prochaine réunion est une réunion thématique sur la croissance démographique, les besoins économiques et le développement touristique. Ce sera à Agde, la semaine prochaine, le 6 octobre. Merci et bonne soirée.